



Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune de Hon-Hergies Année 2016



Inventaires Communaux de la Biodiversité

Commune de Hon-Hergies

Année 2016

Réalisation : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Contacts PNRA:

Cyril Lamarre ó Chargé d'étude « Observatoire de la biodiversité »

cyril.lamarre@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien Thurette ó Chargé de mission Patrimoine naturel

aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Coordination : Aurélien Thurette

Rédaction : Cyril Lamarre

Expertise de terrain : Germain Pétus & Fabien Charlet

Cartographies : Audrey Sladkowski

Avec le soutien de :



Illustrations de couverture

Dorine à feuilles alternes
(*Chrysosplenium alternifolium* L.)
Germain Pétus, PNRA, 2016 ©

Remerciements

Merci à Monsieur Luc Bertaux, maire de Hon-Hergies, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien et leur adhésion à cet Inventaire Communal de la Biodiversité.

Nos remerciements vont également aux Hon Hergeois et Hon Hergeoises (propriétaires, agriculteurs, etc) pour leur accueil ainsi que leur contribution à une meilleure connaissance de la biodiversité sur leur commune tout au long de cette année 2016.

Pour finir, le Parc remercie également Germain Pétus, principal contributeur à la réalisation de cet inventaire de la biodiversité. Souhaitons-lui bonne chance dans sa nouvelle vie professionnelle.

Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLUi, PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de

Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

Pour qui ?

Toutes les communes du parc peuvent bénéficier de ce programme d'inventaire de la biodiversité. Cependant, le parc le propose préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissance naturaliste. Au travers de cet inventaire communal de la biodiversité, le parc souhaite répondre à l'un des objectifs prioritaires de sa charte, à savoir : « Améliorer et structurer la connaissance de la faune et de la flore ».

Le plan de parc, document cartographique associé à la charte, est un outil précieux dans l'identification des communes où la réalisation d'un inventaire communal de la biodiversité contribuerait largement à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel. Sur ce plan de parc sont localisées des « espaces de biodiversité à étudier », il s'agit de zones a priori intéressantes pour la nature, de par la configuration du paysage. Cependant, l'absence de donnée naturaliste en ces zones n'en permet pas la certitude.

Ainsi, réaliser un inventaire communal de la biodiversité dans des communes pourvues d'espaces de biodiversité à étudier permet de confirmer ou d'infirmer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité.

Depuis 2012, quinze communes ont bénéficié de ce programme :

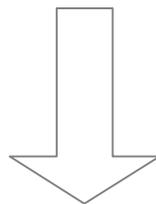
- 2012 : *Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu* ;
- 2013 : *Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage* ;
- 2014 : *Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes* ;
- 2015 : *Audignies, Mecquignies, Obies* ;
- 2016 : *Berlaimont, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies et Hon-Hergies*.

En 2017, trois nouvelles communes seront pourvues de leur inventaire, à savoir Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Ors.

Comment ?

Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA)

- **Réalisation du projet**
- **Communication**
- **Sensibilisation**
- **Mise en place de la méthodologie**
- **Collecte des données**
- **Analyse écologique**
- **Rédaction des rapports**
- **Conseils de gestions des milieux et de la biodiversité locales.**



Bénéfices pour la commune :

- **Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune**
- **Communication facilitée avec le PNRA**
- **Soutien/Conseil à la rédaction des documents d'urbanisme**
- **Sensibilisation sur le patrimoine naturel**



La phase de terrain est réalisée, depuis 2016, par les salariés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA). Ce travail était auparavant réalisé par le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) du Nord-Pas-de-Calais. La méthodologie proposée par le CEN est maintenant appropriée et redéployée par l'équipe technique du Parc.

- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

Sommaire

Remerciements	3
Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune	4
Synthèse.....	10
Occupation du sol.....	11
Les haies et leur qualité écologique.....	14
Évolution de l'occupation du sol.....	17
Bilan des inventaires des espèces.....	21
Les espèces d'intérêt patrimonial.....	23
Enjeux écologiques.....	30
<i>Description des zones à enjeux.....</i>	<i>32</i>
Potentialités écologiques sur la commune de Hon-Hergies :.....	35
Préservation et amélioration de l'existant.....	35
<i>Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales.....</i>	<i>36</i>
<i>Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides.....</i>	<i>38</i>
<i>Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).</i>	<i>40</i>
<i>Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives</i>	<i>41</i>
<i>Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage.....</i>	<i>42</i>
<i>Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les bois de Hon-Hergies</i>	<i>46</i>
<i>Mesure 7 : Biodiversité des bâtiments.....</i>	<i>48</i>
Annexes	52
<i>Inventaire floristique.....</i>	<i>53</i>
Hon-Hergies	54
<i>Inventaire faunistique</i>	<i>60</i>
Hon-Hergies	61
Fiches descriptives.....	67
Les haies et le bocage	68
Définitions et enjeux	68
Les différents types de haies de l'Avesnois	68
Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.	69
Les haies et l'agriculture.....	69
Les étangs et mares prairiales	70
Introduction.....	70
Description et intérêt des mares	70
Qualités écologiques des mares et menaces	70
Menaces.....	71

Description sommaire des différentes ceintures végétales.....	72
Les systèmes prairiaux.....	74
Les prairies pâturées.....	74
Les prairies fauchées.....	75
La disparition des prairies.....	76
Les plantes exotiques envahissantes.....	78
Définition.....	78
Impacts.....	78
Gestion.....	78
Fiches habitats.....	79
Fiches faune.....	82
Le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>).....	83
La Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>).....	84
Le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>).....	85
Le Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>).....	86
Flore : Protection et rareté.....	87
Fiches Flore.....	89
Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>).....	90
Géranium livide (<i>Geranium phaeum</i>).....	91
Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>).....	92
Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>).....	93

Table des matières : Cartes

CARTE 1: OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2009.....	13
CARTE 2 : ETAT DES LIEUX DES LINÉAIRES DE HAIES SUR LA COMMUNE.....	15
CARTE 3 : EVOLUTION DES LINÉAIRES DE HAIES ENTRE 1998 ET 2012.....	16
CARTE 4 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DES PRAIRIES ET DES CULTURES ENTRE 1992 ET 2012.....	19
CARTE 5 : CARTE DES ZONES HUMIDES IDENTIFIÉES.....	20
CARTE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES DIFFÉRENTES OBSERVATIONS RÉALISÉES.....	22
CARTE 7 : VÉGÉTATIONS INVENTORIÉES SUR LA COMMUNE.....	25
CARTE 8: LOCALISATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES INVENTORIÉES EN 2016.....	29
CARTE 9 : LOCALISATION DES ZONES À ENJEUX.....	31
CARTE 10: CARTE DES ZONES À ENJEU DE CONSERVATION ET D' ACTIONS.....	51

Table des matière : Tableaux

TABLEAU 1: TABLEAU RÉCAPITULATIF DEL'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DES CULTURES ET PRAIRIES ENTRE 1998 ET 2009 SUR LA COMMUNE DE HON-HERGIES	17
TABLEAU 2 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DONNÉES RECUEILLIES PAR GROUPE DURANT L'ICB 2016 RÉALISÉ SUR LA COMMUNE DE HON-HERGIES.....	21
TABLEAU 3 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES HABITATS ASSEZ RARES/RARES ET/OU VULNÉRABLES SUR LA COMMUNE DE HON-HERGIES EN 2016.....	24
TABLEAU 4 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES RECENCÉES EN 2016 SUR LA COMMUNE DE HON-HERGIES.....	26
TABLEAU 5 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENCÉES EN 2016 SUR LA COMMUNE DE HON-HERGIES.....	27

Synthèse

Hon-Hergies est une commune de 834 habitants (Insee, 2013) située sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), au nord de la commune de Bavay. Elle appartient au canton d'Aulnoye-Aymeries et fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

La commune d'Hon-Hergies est située au nord du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, à la frontière belge. Le paysage est dominé par les plaines cultivées. Les prairies bocagères relictuelles se concentrent autour du bourg et des hameaux.

Dans le cadre de ces ICB, les inventaires réalisés en 2016 ont permis de recenser **234 espèces** dont 149 de flore sur la commune d'Hon-Hergies. Parmi ces espèces, un total de **17 espèces faunistiques et 6 espèces floristiques sont considérées comme patrimoniales.**

Dans l'optique de conserver et améliorer la biodiversité communale, sept mesures ont été identifiées et localisées. Ces mesures, avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux, pourraient être développées et ainsi améliorer le patrimoine naturel.

Ce document présente dans un premier temps un descriptif de la commune. Ensuite, un bilan des espèces recensées est dressé. Les enjeux et les potentialités de gestion sont présentés dans une troisième partie.

La liste des espèces rencontrées et quelques monographies de plantes et d'animaux rencontrés à Hon-Hergies sont ajoutées en annexes.

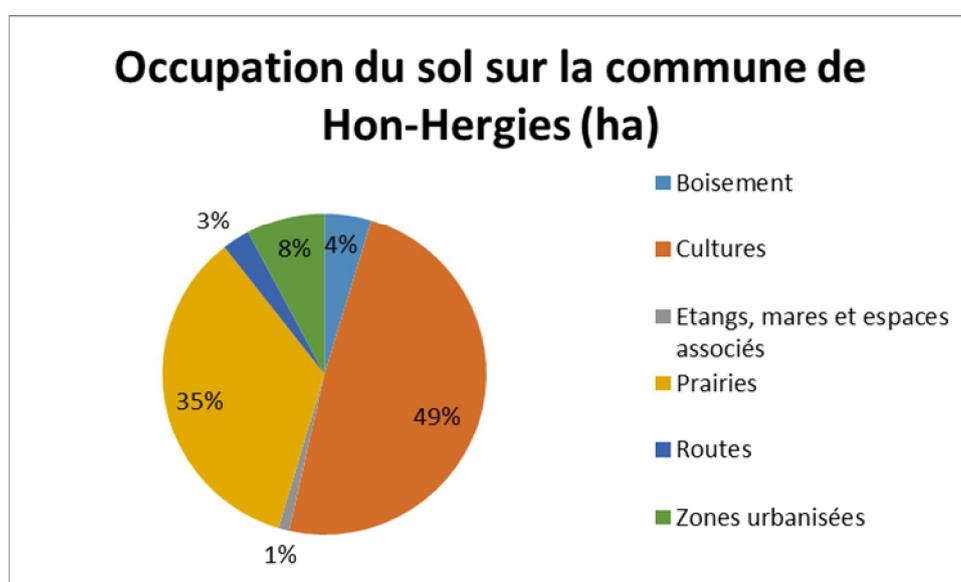
Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins). Cette occupation du sol est représentée en cartographie 1.

Comme précité, le paysage est façonné par une agriculture de type « polycultures – élevage ». Les plaines cultivées prédominent (49% de la surface communale), le bocage se maintient autour du bourg et des hameaux. La surface de boisement est relativement faible, elle concerne surtout d'anciennes carrières.

La commune de Hon-Hergnies s'étend sur 11.02 km². La **figure 1** reprend la répartition de l'occupation du sol.

Figure 1 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune de Hon-Hergnies



Les cultures : 52.5 % (538 ha)

Les cultures représentent près de la moitié de l'occupation du sol. Les zones cultivées forment des ensembles le plus souvent continus. Au cours de ces dernières années, la surface occupée par les cultures a fortement progressée (près de 41 ha depuis 1998 ; voir la **carte 4**) laissant transparaitre un retrait de l'élevage au profit de la culture.

Les prairies : 37.5 % (384 ha)

Un peu plus d'un tiers de la superficie de Hon-Hergnies est occupé par des prairies. A l'échelle du PNR Avesnois, les prairies représentent un enjeu majeur sur la conservation de son paysage mais également de sa biodiversité. A ce jour, la surface de prairies est fortement menacée par l'urbanisation et la modification des pratiques agraires (retournements des prairies, arrachages de haies,...). Depuis 1998, se sont 52 hectares de prairies qui ont disparu de la commune de Hon-Hergnies.

Les boisements : 0.5 % (5 ha)

La surface de boisement est composée principalement par le bois Verdiau situé au Sud de la commune s'étendant également sur la commune de Houdain-lez-Bavay. Les divers boisements sont formés pour l'essentiel par des feuillus.

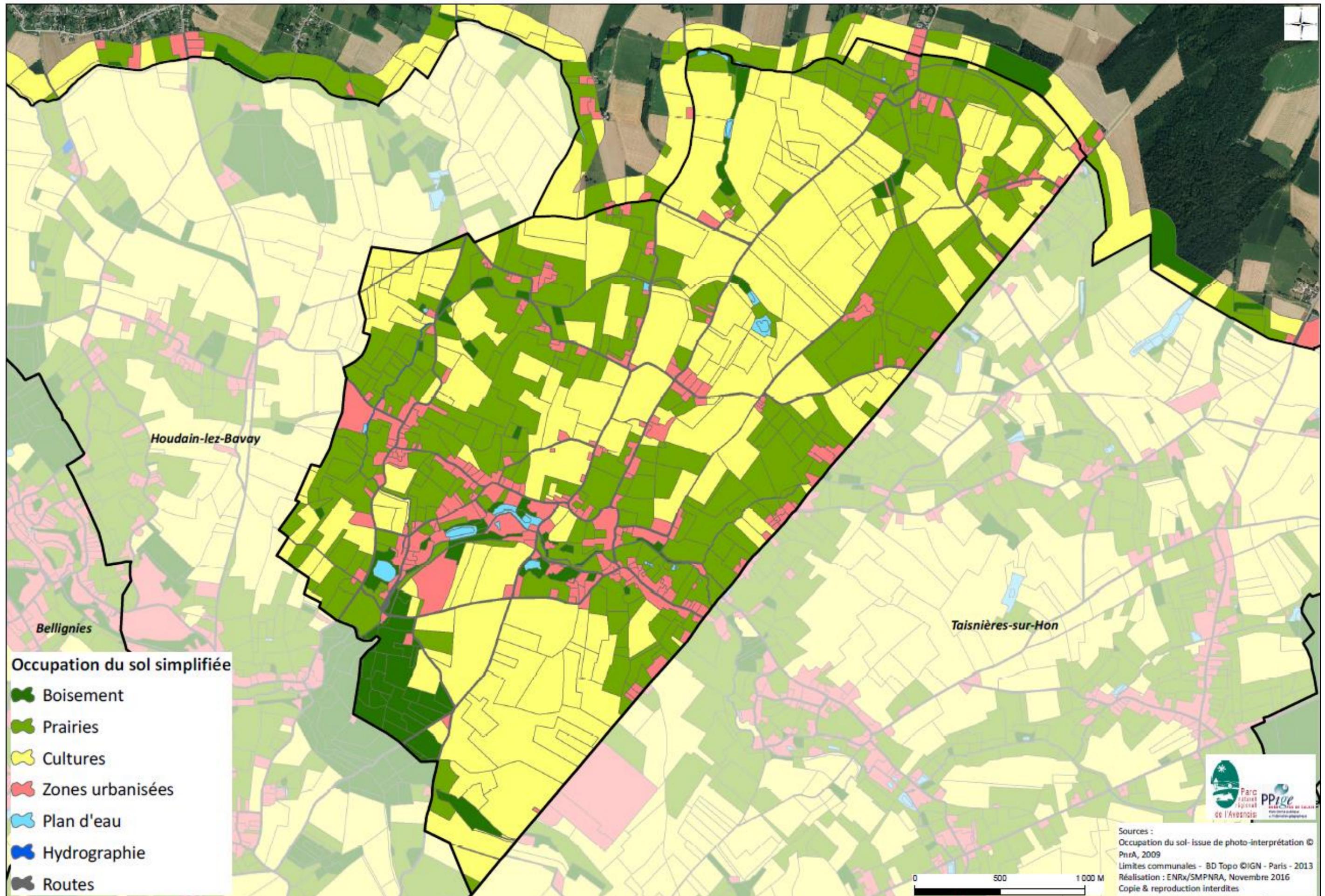
Le village : 8 % (86 ha)

Le cœur de la ville est concentré dans la partie sud du territoire et plusieurs hameaux sont présents dans sa partie nord. Toutefois, même si la surface d'urbanisation ne représente que 8 % du territoire, la commune de Hon-Hergies est traversée des voies de communications pouvant créer de nombreuses ruptures écologiques.

Les étangs, les mares et les espaces associés : 1.5% (12 ha)

Les milieux aquatiques sont principalement constitués de petits étangs et plans d'eau. Dans la partie sud de la commune ces derniers se situent dans un contexte d'occupation du sol multiple, avec des zones urbaines, agricoles, boisées et prairiales. Dans la partie nord, bien qu'entourés de façon immédiate par des zones de boisements ou de prairies, les points d'eau se trouvent souvent dans un paysage dominé par les cultures.

La **carte 1** présente l'occupation du sol sur le territoire de Hon-Hergnies.



Carte 1: Occupation du sol simplifiée en 2009

Les haies et leur qualité écologique

Le bocage est un emblème du territoire de l'Avesnois, étroitement lié à l'agriculture et notamment à la tradition d'élevage laitier de ce territoire.

Les haies rendent des services de différentes natures. Elles ont un rôle :

Agronomique en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

Écologique comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc cynégétique quand la faune tient lieu de gibier

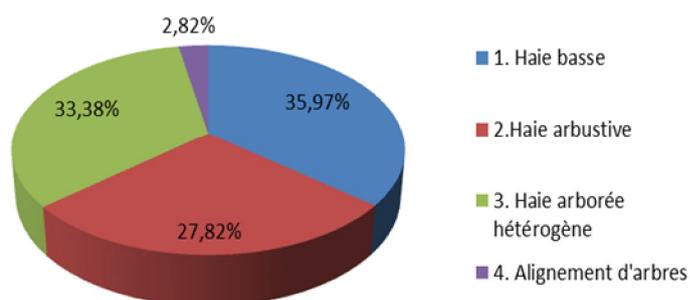
Paysager, esthétique et donc touristique

Bon à savoir : le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage) – Sollicitez directement le Parc pour une consultation.

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. La valeur écologique d'une haie est amplifiée quand celle-ci est associée à une prairie.

Bon à savoir : En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'intérêt de la haie pour les oiseaux. Sans surprise, celle-ci a démontré que les haies hautes associées aux prairies accueillent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs – Sollicitez directement le Parc pour une consultation.

Répartition des haies sur la commune de Hon-Hergies d'après leur typologie



La commune de Hon-Hergies compte environ 46 kilomètres de haies (orthophotos : 2012).

Celles-ci délimitent les prairies relictuelles autour du bourg et également dans le nord de la commune près des lieux-dits « la ruelle » et « la folie ».

Les trois principaux types de haies, se répartissent à part relativement égale les linéaires bocagers. Les haies arborées hétérogènes et les haies arbustives qui représentent

respectivement 33.38% et 27.82% sont les haies considérées de bonne qualité écologique, c'est-à-dire offrant une structuration permettant de remplir les rôles énoncés précédemment (voir encadré).

Le linéaire de haies entre 1998 et 2012 a diminué d'environ 4 kilomètres¹. Cette diminution se répartit de façon relativement homogène sur les différents types de haies.

On compte au total plus de 45 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et en favorisant le développement des haies hautes et diversifiées, de plus grand intérêt écologique.

¹ A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique les disparitions de haies mais pas les nouvelles implantations.



Carte 2 : Etat des lieux des linéaires de haies sur la commune

Hon-Hergies - Evolution des haies entre 1998 et 2012



Carte 3 : Evolution des linéaires de haies entre 1998 et 2012

Évolution de l'occupation du sol

L'occupation des sols est définie par l'interprétation de photo-aériennes. Ainsi, en réalisant ce travail différentes années, on peut localiser et quantifier les changements dans le paysage.

Ce travail de photo-interprétation a été réalisé par le parc en 1998 et 2009. Les résultats de cette analyse sont représentés en **carte 4** dans le **tableau 1**. Sur ce pas de temps, 11 hectares de moins sont dédiés à l'agriculture, 52 hectares de prairies ont disparu alors que 41 hectares supplémentaires ont été labourés.

Typologie	Commune	Superficie en 1998 (ha)	Superficie en 2003 (ha)	Superficie en 2009 (ha)	Evolution
Cultures	Hon-Hergies	488,72	517,19	529,54	41
Prairies	Hon-Hergies	442,60	411,55	390,89	-52
Total		931,32	928,74	920,44	-11

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'évolution de l'occupation du sol des cultures et prairies entre 1998 et 2009 sur la commune de Hon-Hergies

La surface de terres arables est en constante évolution sur l'ensemble du territoire du Parc de l'Avesnois. Mis à part la dégradation du paysage bocager, le retournement des prairies augmente les risques d'érosion des sols, entraînant parfois des coulées de boues et des inondations dans nos villages.



Image 1: Inondations (la Voix du Nord)

La présence des prairies et donc de l'activité d'élevage contribue fortement à la préservation de la biodiversité.

Les surfaces en herbe, en particulier les prairies naturelles, sont en effet très favorables au maintien des espèces sauvages, qu'elles soient animales ou végétales.

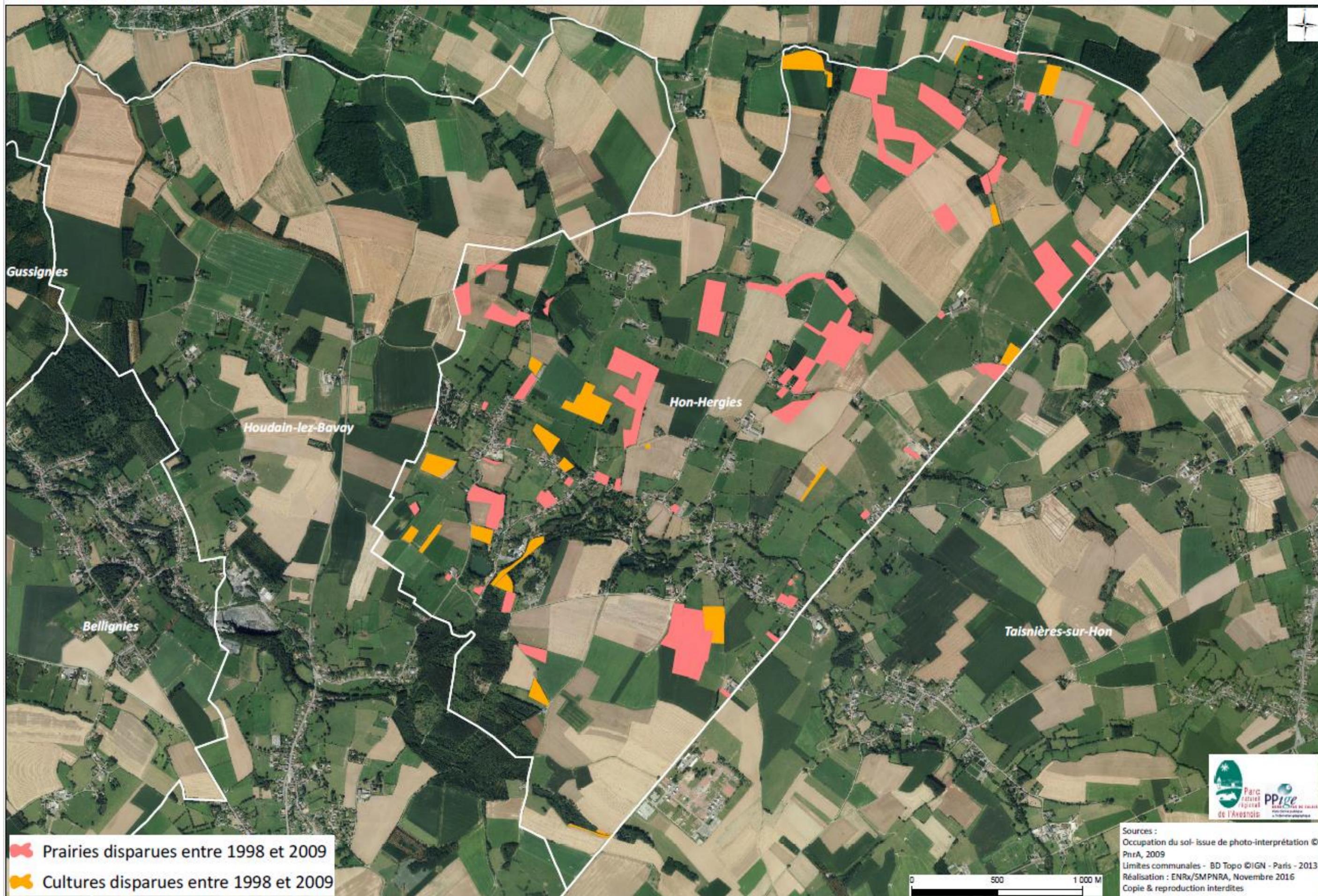
Rappelons que Hon-Hergies figure dans la liste des zones vulnérables (2012) issue de la directive nitrates, établie par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Cette réglementation interdit tous les retournements de prairies permanentes (plus de 5 ans) en vue de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Hauts-de-France. A titre dérogatoire des autorisations peuvent être délivrées (hors parcelle avec une pente de plus de 7%, en zone humide ou dans une aire d'alimentation/protection de captage). De plus afin que les agriculteurs puissent bénéficier pleinement des paiements verts, un engagement à l'échelle de la Région est à respecter ; à savoir le maintien des surfaces en prairies permanentes. Le calcul d'un ratio

permet ainsi de suivre et d'ajuster à l'échelle du territoire, les autorisations et reconversions en prairies à effectuer.

Cette démarche concerne le présent programme d'actions régional à travers la codification dans les articles R. 211-77, R. 211-76, R. 211-80 à R. 211-84 de code de l'environnement).

Hon-Hergies- Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009



Carte 4 : Evolution de l'occupation du sol des prairies et des cultures entre 1992 et 2012

Représentation des végétations caractéristiques des milieux humides



Carte 5 : Carte des zones humides identifiées

Bilan des inventaires des espèces

Il n'est pas possible de réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes sur toute une commune, qui plus est en une seule année. La détection des espèces étant imparfaite et la diversité du vivant impossible à appréhender sans une large équipe pluridisciplinaire.

La pluviométrie importante du printemps et de l'été 2016 a eu des conséquences diverses sur les inventaires. Les agriculteurs ont fauché plus tard qu'à l'accoutumé leurs prairies, si bien que la période d'inventaire floristique a pu être prolongée, améliorant ainsi le niveau de connaissance. En revanche, la faune a pâti de ces conditions froides et humides, en particuliers les insectes. Avec une vie écourtée et une activité réduite, leur détection fut particulièrement ardue. L'inventaire entomologique est donc lacunaire. Seuls les Criquets et les Sauterelles ont pu profiter d'une fin d'été plus clémente. Les mêmes maux pour les mêmes conséquences pour les oiseaux, avec un impact toutefois moindre sur la qualité de l'inventaire.

La préservation du bocage étant un enjeu majeur dans le Parc naturel régional de l'Avesnois, les inventaires se sont principalement concentrés sur les prairies. Des inventaires ont tout de même eu lieu en cultures, car bien que moins riches en espèces, celles-ci peuvent abriter certaines espèces typiques des espaces cultivés (Alouette des champs, Bergeronnette printanière etc).

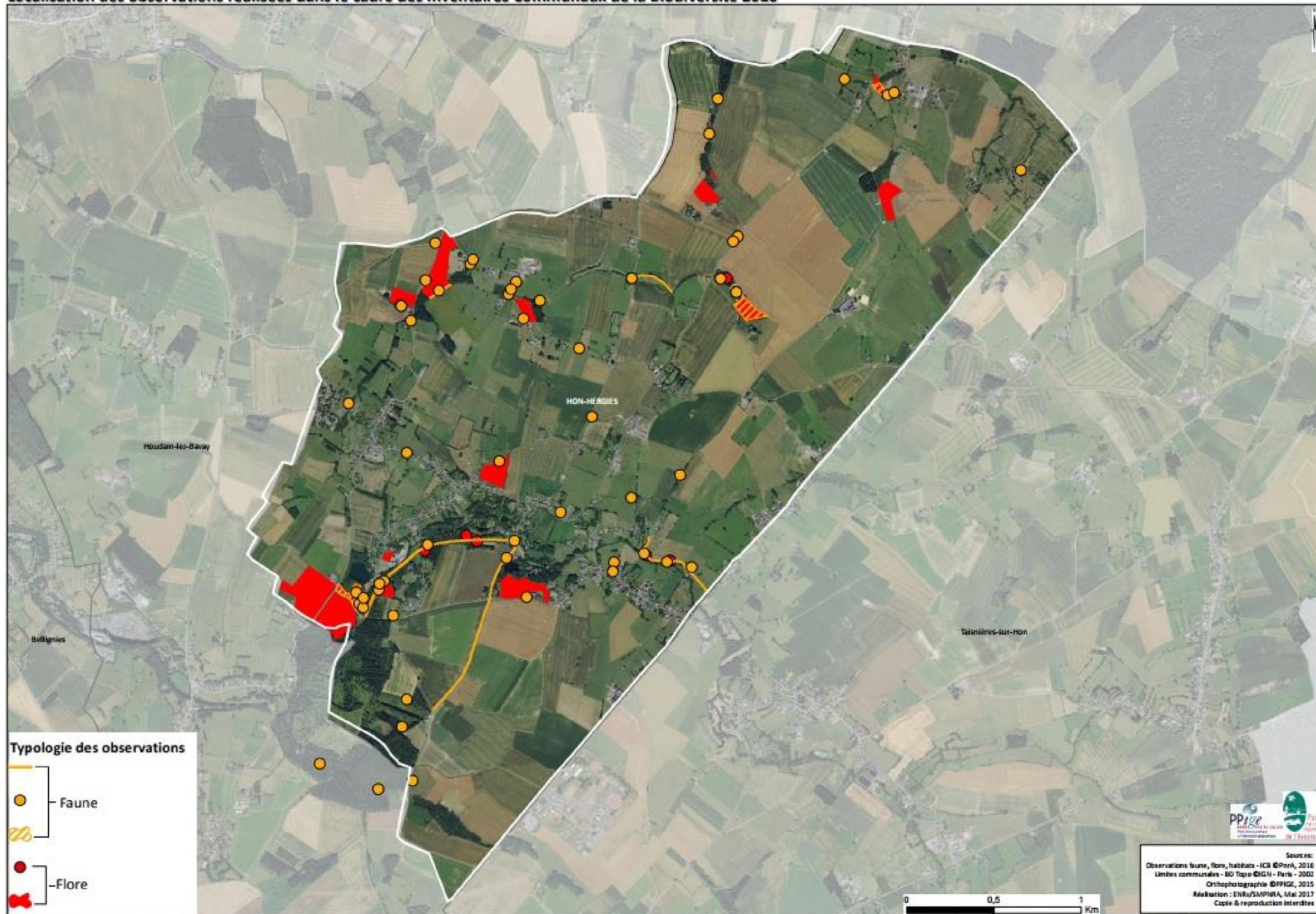
Nous n'avons donc pas la prétention de restituer un inventaire complet de toute la faune et la flore de la commune de Hon-Hergies. Toutefois, l'inventaire ici présenté est suffisamment complet pour en déceler les principales originalités et identifier les secteurs importants à conserver, pour ne pas voir de nouvelles plantes et animaux disparaître de la commune.

L'ensemble des données collectées permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 2 : Tableau synthétique des données recueillies par groupe durant l'ICB 2016 réalisé sur la commune de Hon-Hergies

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre total d'espèces à enjeu
Amphibiens repiles	3	0
Insectes	24	0
Mammifères	3	1
Oiseaux	55	16
Flore	149	6
Total	234	23

Les inventaires ont eu lieu entre avril et septembre 2016. Deux techniciens ont été mobilisés sur la commune d'Hon-Hergies.



Carte 6 : Carte de localisation des différentes observations réalisées

Les espèces d'intérêt patrimonial

Plusieurs espèces patrimoniales ont été découvertes lors du travail de cette année. Cela concerne des espèces floristiques mais aussi d'oiseaux et une espèce de mammifère. Ces espèces sont associées aux bois frais et humides ainsi qu'aux prairies de fauche.

Pour la faune, le groupe des oiseaux et celui des mammifères sont concernés par cet indice de patrimonialité.

Il est important de préciser que la représentation de la localisation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer. Les cartographies de représentation des observations faunistiques précisent donc davantage des secteurs occupés par les espèces plutôt que leur localisation précise.

Dans tous les cas, la préservation des espèces passe par le maintien de la fonctionnalité de tout un écosystème, bien naturellement non limité à une unique parcelle.

FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Habitats

La présence de plantes ne relève pas du hasard. Leurs exigences écologiques (pédologie, humidité, température, exposition lumineuse, cycle biologique...) doivent être respectées. Ainsi, sur un même secteur poussent une association de plantes aux exigences écologiques similaires. La phytosociologie est la science qui étudie les associations de plantes par leur fréquence et leur dominance afin de définir des ensembles floristiques.

Les 33 hectares de prairies inventoriés dans la commune d'Hon-Hergies ont permis de différencier sept types différents de végétation. Sur ses 7 habitats, 3 sont rares à assez rares dans le Nord-Pas-de-Calais. Trois habitats sont inscrits à l'annexe 1 de la directive habitat². Ces 4 habitats réunis représentent un peu moins de 4,5 hectares (soit 14.63 % des surfaces inventoriées).

La prairie de fauche mésohygrophile et la prairie de fauche eutrophe sont des habitats inscrits à l'annexe 1 de la directive habitat, c'est-à-dire que leur conservation constitue un enjeu à l'échelle de l'Europe.

² La directive habitats est un document qui fixe des listes d'habitats, de faune et de flore ainsi que les conditions de protection de ces derniers. Cette réglementation est Européenne et à la base de la création des sites Natura 2000.

Tableau 3 : Tableau synthétique³ des habitats assez rares/rares et/ou vulnérables sur la commune de Hon-Hergies en 2016

Nom habitats	Nom scientifique	Rareté (59/62)	Menace (59/62)	Intérêt patrimonial	Indicateur de zones humides	Intérêt communautaire (Directive européenne "faune, flore, habitats")	surface (ha)
Prairies de fauche mésohygrophiles	Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989	R?	DD	Oui	Oui	Oui	2,3
Prairie de fauche eutrophe	Heracleo sphondylii - Brometum hordeacei B. Foucault ex B. Foucault 2008	AR	LC	Non	Non	Oui	1,8
Prairie pâturée à Renoncule rampante et vulpin genouillé	Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati Tüxen 1937	AR	NT	Oui	Oui	Non	0,4
Mégaphorbiaie	FILIPENDULO ULMARIAE - CONVOLVELETEA SEPIUM Géhu & Géhu-Franck 1987	C	LC	pp	Oui	{Oui}	0,3

³ Rareté : E : Exceptionnel / RR : très Rare / R : Rare / AR : Assez Rare / PC : Peu Commun / AC : Assez Commune / C : Commune / CC : Très Commune / ? : Rareté à confirmer

³ Menace : RE : Eteint / CR : Gravement menacé d'extinction / EN : Menacé d'extinction / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : Insuffisamment documenté



Carte 7 : Végétations inventoriées sur la commune

Faune

Ces résultats n'incluent pas les données anciennes.

Une espèce d'oiseau est patrimoniale lorsqu'elle répond à au moins une des conditions suivantes : avoir un indice de rareté régionale au moins équivalent à « assez rare » (AR), être de niveau au moins « presque menacé » (NT) sur la liste rouge nationale, être en déclin en région, être inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Ces sont ainsi 15 espèces d'oiseaux patrimoniaux qui ont été contactées pendant les inventaires menés en 2016 sur la commune. Ils sont pour la plus grande partie inféodés au bocage. On note également la présence d'une espèce patrimoniale de chauve-souris inféodée aux zones humides : le Murin de Daubenton.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif⁴ des espèces faunistiques patrimoniales recensées

Classe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive Oiseaux/Habitats
Mammifères	Murin de Daubenton	Zones humides	Commun	V	LC	DHIV
Oiseaux	Vanneau huppé	Plans d'eau, prairies et cultures	Commun	D	LC	DOII
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	Cours d'eau et plans d'eau	Assez Commun	NM	LC	DOI
Oiseaux	Perdrix grise	Cultures	Assez Commun	D	LC	DOII;DOIII
Oiseaux	Alouette des champs	Cultures, prairies et zones humides	Assez Commun	D	LC	DOII
Oiseaux	Bruant jaune	Bocage, cultures	Assez Commun	D	NT	
Oiseaux	Fauvette grisette	Habitats de broussailles et bocage	Assez Commun	NM	NT	
Oiseaux	Hirondelle rustique	Granges, prairies, plans d'eau, etc	Assez Commun	D	LC	
Oiseaux	Linotte mélodieuse	Landes, milieux semi-ouverts	Assez Commun	NM	VU	
Oiseaux	Pipit des arbres	Bocage et lisières des bois	Assez Rare	D	LC	
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	Bocage avec arbres de haut-jet	Assez Rare	D	LC	
Oiseaux	Traquet motteux	Friches, prairies	Assez Commun	VU	NT	
Oiseaux	Pic vert	Boisements, jardins, parcs et vergers	Commun	D	LC	

⁴ Se référer à la page 62 du document concernant les abréviations.

Classe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive Oiseaux/Habitats
Oiseaux	Chevêche d'Athéna	Bocage, prairies, vergers	Assez commun	D	LC	
Oiseaux	Effraie des clochers	Cultures, bocage, vieux bâtiments, arbres clairsemés	Assez commun	D	LC	

Flore

Pour définir si une espèce floristique est patrimoniale en région nous nous référons à la liste des plantes patrimoniales établie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Toussaint B, 2011).

Six espèces patrimoniales de flore ont été observées à Hon-Hergies. Ces espèces sont principalement liées à un gradient d'humidité moyen à élevé, hormis *Ophrys apifera* inféodée à des zones plus sèches.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des espèces floristiques recensées

Nom vernaculaire	Type de milieux	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial
Laîche vésiculeuse	Bords des eaux	AR	LC	Oui
Dorine à feuilles alternes	Suintements forestiers	AR	LC	Oui
Ophrys abeille	Pelouses, broussailles et bois clairs	AC	LC	Oui
Polypode commun	Zones ombragées, vieux murs	R	LC	Oui
Scirpe des bois	Prés humides et bord de cours d'eau	AC	LC	Oui
Geranium livide	Prés et bois	RR	NA	Oui

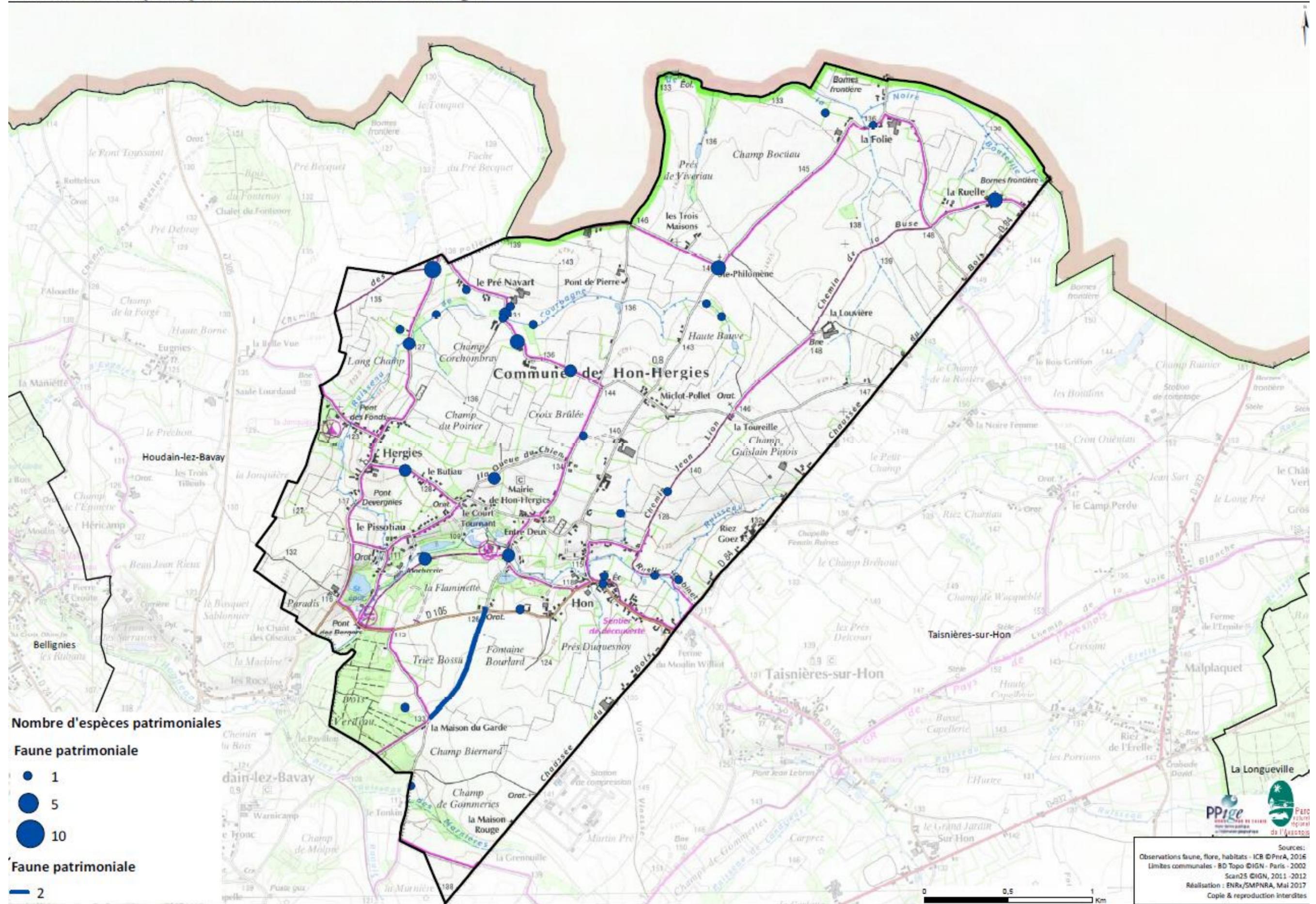
Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf. fiches descriptives)

Au cours des prospections de terrain, la présence d'espèces exotiques envahissantes est signalée. Les espèces exotiques envahissantes sont introduites volontairement ou non par l'Homme et s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

Sur la commune la renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya a été contactée lors des prospections.

La **carte 8** présente la localisation des espèces patrimoniales. Les cartographies ne représentent que les données collectées cette année.

Localisation des espèces patrimoniales inventoriées - Hon-Hergies



Carte 8: Localisation des espèces patrimoniales inventoriées en 2016

Enjeux écologiques

L'évaluation des enjeux permet d'identifier et de localiser les secteurs les plus importants à préserver pour le patrimoine naturel. Du devenir de ces secteurs dépend la biodiversité de la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base sur la présence d'espèces et d'habitats considérés comme patrimoniaux.

Deux niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

Zone à enjeu national (EN ROUGE)

- présence d'au moins une espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

et/ou

- présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes rouges UICN et nationales à un niveau égal ou supérieur à menacé (NT)

et/ou

- présence d'au moins un habitat inscrit à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

Zone à enjeu régional (EN ORANGE)

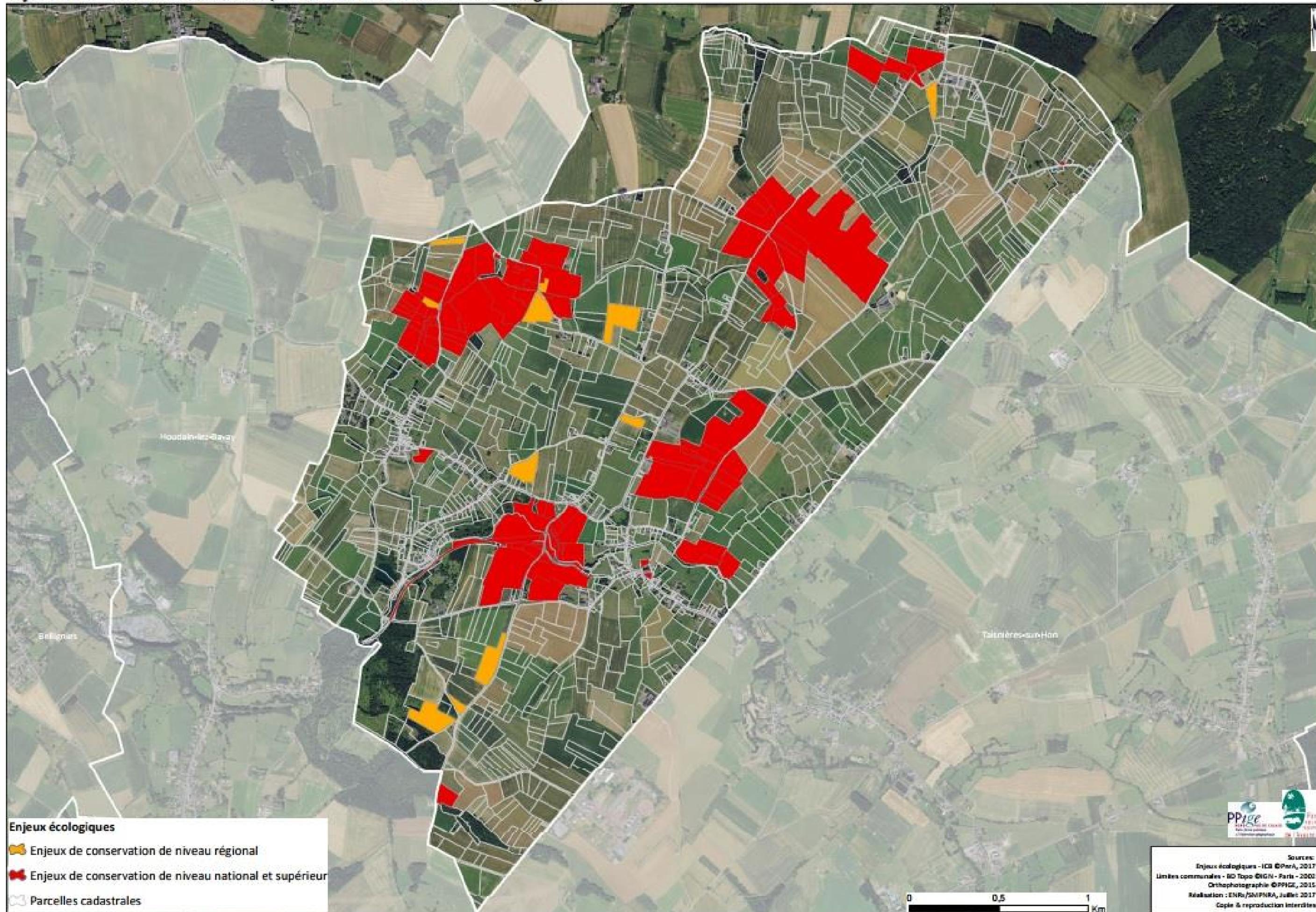
- présence d'espèces à enjeu régional (les espèces ou habitats des listes rouges⁵ régionales jusqu'au niveau vulnérable (NT)).

et/ou

- présence d'habitats patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL⁶

⁵ CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL, 2014, Référentiel faunistique : Raretés, Protections, Menaces et Statuts

⁶ DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais.



Carte 9 : Localisation des zones à enjeux

Description des zones à enjeux

Zones à enjeu national

Les prairies de fauche

Les prairies peu ou pas amendées et fauchées une seule fois par an sont d'une grande richesse floristique attirant alors de nombreux insectes et leurs prédateurs. On y retrouve notamment la Colchique d'Automne, la Centaurée jacée, la Reine des prés et de nombreuses espèces de graminées dont le Fromental élevé, plante absente des prairies pâturées.

On retrouve également des prairies fauchées à Berce commune et Brome mou. Cela correspond à des prairies amendées pouvant être pâturées plus ou moins intensivement en fin de saison. Bien que d'enjeu national, cela correspond à un habitat en dégradation qui mérite une attention particulière de restauration afin de tendre vers une prairie à Colchique d'automne.

De façon générale, l'abandon des pratiques agricoles les plus extensives fait que ces prairies sont particulièrement menacées. Leur devenir constitue une préoccupation à l'échelle de l'union européenne.

Les zones humides (plans d'eau, mares, fossés, marais)

Le cours d'eau parcourt l'ensemble de la commune. Par son fonctionnement il « interagit » avec les milieux proches. Ce fonctionnement naturel permet l'existence de zones humides.

Par zone humide, on regroupe différents milieux naturels ayant tout de même un point commun : une grande richesse biologique.

Aux zones humides issues du fonctionnement ordinaire des cours d'eau (rivières, marais, prairies et forêts humides) peuvent être ajoutées des zones humides d'origine anthropique comme les fossés, les mares et les étangs. La chasse au gibier d'eau étant une pratique répandue en Avesnois, une mare de hutte se situe dans la commune de Hon-Hergies.

Une large gamme d'espèces tire profit de ces zones humides, parmi celles-ci figurent des insectes et des oiseaux dont la conservation est d'enjeu national voire européen (cf. page avec méthodologie de classement). Ainsi une espèce d'enjeu national a été observée lors de cet inventaire communal de la biodiversité ; il s'agit du Martin-Pêcheur d'Europe.

Le Martin-pêcheur d'Europe niche dans les zones où il lui est possible de réaliser son nid (dans une berge) et de se nourrir, souvent le long des cours d'eau. Il est également observable autour des plans d'eau ou huttes de chasse.

Zones à enjeu régional

Les prairies humides

Une présence en eau continue ou une grande partie de l'année est un impératif pour certaines espèces (hydrophile, méso hygrophile, hygrophile). Les prairies humides ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables.

Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée influencent la composition de la végétation. Les prairies les plus humides sont les plus difficiles à exploiter par les agriculteurs, les pratiques y sont donc plus extensives au profit du patrimoine naturel. Leur intérêt écologique est optimal quand elles sont entretenues exclusivement par fauche. En effet parmi les plantes les plus rares qui composent ces prairies humides, bon nombre ne supporte pas le pâturage telles que le Scirpe des bois. Sous l'effet du piétinement elles régressent jusqu'à leur disparition. C'est par exemple le cas de l'Oenanthe fistuleuse et de la rare Laîche des renards, toutes deux non observées dans la commune.

La faune étant indissociable de la flore, ce qui est vrai pour l'une l'est également pour l'autre. Les prairies humides sont des lieux qui concentrent généralement une faune diversifiée : libellules, amphibiens, orthoptères, etc. Cependant seules des espèces d'oiseaux considérées comme patrimoniales ont été recensées sur Hon-Hergies. C'est le cas notamment du Vanneau huppé.

Le bocage

Le bocage est un paysage d'enclos verdoyants dominé par l'activité agricole. Pour compléter cette définition dans le contexte du territoire de l'Avesnois, l'activité agricole correspond ici à une occupation du sol majoritairement de type prairial. On y retrouve donc des successions de prairies plus ou moins humides, de mares et un maillage bocager plus ou moins dense de haies basses, de haies vives et d'arbres têtards.

Il offre le gîte et le couvert à une foule espèces animales, dont de nombreux oiseaux. C'est d'autant plus vrai lorsque les haies sont nombreuses, buissonnantes ou arborescentes et que les prairies sont entretenues extensivement (peu ou pas de fertilisant, une fauche annuelle, un pâturage raisonné...). Une haie taillée sévèrement, de sorte à ce qu'elle occupe le moins de place possible, est abandonnée par la plupart des espèces d'oiseaux, seules subsistent les plus communes.

Les prairies, contribuant à la formation du paysage bocager, abritent également une flore particulière comme l'ophris abeille, quand les prairies sont gérées par fauche avec éventuellement un pâturage de regain.

Dans la commune de Hon-Hergies, quelques secteurs possèdent encore un bocage écologiquement intéressant. Du maintien de ce bocage dépend l'avenir de plusieurs oiseaux observés en 2016, comme le Bruant jaune, la Fauvette grisette ou encore la Linotte mélodieuse. A ce jour, ces oiseaux restent plutôt communs, mais leurs effectifs connaissent une telle baisse en France que leur avenir est menacé.

Les arbres têtards, emblèmes de l'Avesnois, profitent également à la Chouette chevêche qui peut y installer son nid. Les arbres de haut jet dans les prairies profitent au rougequeue à front blanc, aux grives ou encore aux différents pics.

Focus: Prairies remarquables

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de peupliers.

limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive, conserver un entretien par fauche sur certaines et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.

Les bâtiments :

Certaines espèces ont su tirer profit de la présence de l'Homme, ces espèces sont dites comensales de l'Homme. L'Hirondelle rustique et l'Effraie des clochers se reproduisent dans les bâtiments érigés par l'Homme. L'effraie des clochers, comme son nom l'indique s'observe dans les clochers, les vieux bâtiments ou encore les haies. L'hirondelle rustique est une espèce que l'on peut observer édifier son nid dans les granges et les étables et chasser à proximité des habitations, au dessus des prairies ou des plans d'eau. Cette hirondelle pâtit du remplacement des anciennes étables et des granges par les hangars faits de tôles et rendant impossible l'installation de son nid.

Les boisements

On retrouve sur la commune plusieurs petits boisements. Ces derniers sont très importants notamment à l'échelle communale puisqu'on y rencontre une grande quantité d'oiseaux, avec notamment le pic vert, mais également certaines espèces de plantes d'intérêt patrimonial telles que la Dorine à feuilles alternes, plante qui se rencontre dans les zones de suintement et le Géranium livide, espèce de Géranium sauvage très rare en Nord-Pas-de-Calais.

Potentialités écologiques sur la commune de Hon-Hergies : Préservation et amélioration de l'existant

Outils :

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune de Hon-Hergie, **le Parc Naturel Régional de l'Avesnois** est un partenaire privilégié dans l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire. Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités.

Il contribue ainsi à la protection d'espace à fort enjeu écologiques notamment via la mise en œuvre de la trame verte et bleue notamment sur terrains agricoles par le biais de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques.

Le PNR Avesnois œuvre également au partage des connaissances par le biais de diverses actions : vulgarisation grand public, formations, rencontres avec des partenaires, etc. Il contribue également à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de l'Avesnois.

La maîtrise foncière est un levier d'action pour la préservation des sites à haute valeur écologique. Le Parc peut accompagner les communes souhaitant engager un projet de cette nature (formalités administratives, mise en relation avec les structures publiques et associatives œuvrant à la maîtrise foncière des sites à haute valeur patrimoniale, cahier des charges pour la gestion...).

Au regard des enjeux écologiques et paysagers de la commune, sept mesures à développer ont été identifiées et cartographiées à l'échelle communale :

Mesure 1: Restauration et préservation des mares prairiales

Mesure 2: Restauration et préservation des prairies humides

Mesure 3: Protection des berges de ruisseaux

Mesure 4: Limiter l'extension des espèces invasives

Mesure 5: Préservation et maintien du bocage

Mesure 6: Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Mesure 7 : Accueillir la biodiversité dans les Bâtiments

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif a été réalisé, regroupant les enjeux concernés, les actions à mettre en œuvre et l'accompagnement que peut apporter le Parc.

Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Élément paysager du bocage typique de l'Avesnois</p> <p>- Exemple d'espèce recensée dans la commune, bénéficiaire de cette action : le <i>gomphe gentil</i>.</p>	<p>- Peu de mares dans la commune. Elles sont principalement issues d'exploitation de carrières</p> <p>-Atterrissement naturel et comblement</p> <p>- Eutrophisation (ruissellement d'eaux chargées en fertilisants agricoles) perturbant le milieu et qui entraîne son appauvrissement</p> <p>- Rupture des continuités écologiques</p> <p>- Perte d'utilité agricole</p>	<p>Restauration :</p> <p>- <u>Création de mares</u> : répartition en pas japonais/ réseau</p> <p>- <u>Curage</u> : idéalement sur 2 ou 3 ans afin de ne pas perturber trop brutalement le milieu</p> <p>- <u>Entretien des berges</u> (élagage, fauche, etc)</p> <p>- <u>Aménagement des berges</u> en pentes douces pour permettre faciliter l'accès aux amphibiens et et le développement de la végétation</p> <p>- <u>Aménagements</u> pour le bétail (clôture, dispositif d'alimentation en eau)</p> <p>- Mise en place d'une <u>bande enherbée</u> en pourtour (1 mètre) afin de fournir un abri à la faune. Entretien réparti sur plusieurs en plusieurs fois pour préserver des zones refuges</p> <p>- Piégeage du rat musqué</p>	<p>Restauration :</p> <p>Animation des MAEc sur les parcelles agricoles (mesure PE01 pour la restauration), et programme TVB de la communauté de communes du Pays de Mormal pour les parcelles communales et privées non agricoles.</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
		<p>Préservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Inscription au PLU</i> au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour protéger les mares - Acquisition de prairies avec des mares - <i>Contractualisation agricole</i> des mesures d'entretien 	<p>Préservation :</p> <p>Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.</p> <p>MAEc PE02 pour l'entretien.</p> <p>Accompagnement du PNRA dans les démarches d'acquisition (recherche de fonds, mise en relation avec les structures de référence en maîtrise foncière : SAFER, EPF, Conservatoire d'Espace Naturel...)</p> <p>Coordination de projet/ mise en relation de partenaires potentiels pour la gestion de mares.</p> <p>BCAE 7 : Obligation de maintien des mares comprises entre 10 et 50 ares comme éléments topographiques, afin de toucher l'intégralité des aides PAC.</p>

Figure 1 : Libellule déprimée (photo : Germain Petus ; PNRA ; 2016)



Figure 2 : Triton ponctué (photo : PNRA ; 2017)

Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Entomofaune ; zone d'alimentation et de refuge pour les mammifères et les oiseaux</p> <p>- Quelques enjeux floristiques dans la commune : Laïche vésiculeuse, Scirpe des bois</p>	<p>- Une prairie humide en bon état de conservation, grâce à une gestion agricole favorable à une biodiversité étendue.</p> <p>- De nombreuses prairies avec un ensemble appauvri de plantes conséquence d'une gestion plus « intensive » : amendements, chargements bovins plus élevés, destructuration du sol par engins mécaniques, etc).</p> <p>- Retournement de prairies en cultures</p>	<p><u>-Restauration :</u></p> <p>- Mise en place d'une <u>gestion extensive</u>, plus favorable à la faune et à la flore. Il est notamment préconisé d'adapter les périodes de fauche (une fauche entre le 20 juin et le 14 juillet)</p> <p>- Mise en place de <u>bandes refuges</u> au sein des prairies fauchées, le long des haies</p> <p>- Accompagner les agriculteurs dans la définition d'un <u>calendrier de fauche</u> et de pâturage (chargement, période, races, etc) prenant en compte l'enjeu écologique des prairies.</p> <p>- <u>Suivi</u> de l'évolution des prairies patrimoniales</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <p><u>Conseils</u> Les technicien du PNRA peuvent apporter un appui technique afin d'élaborer une gestion alliant intérêt agronomique et contribution à la préservation des zones humides</p> <p><u>Contractualisation :</u> Animation de MAEc pour les parcelles agricoles. Les actions pouvant être contractualisées porte sur : - La limitation du chargement ; - Le retard de pâturage ; - Le retard de fauche ; - La suppression de fertilisation ; - La création de bandes refuges.</p> <p><u>Maitrise foncière :</u> Le PNRA se positionne comme un relais lors de l'acquisition de parcelles dans un objectif d'amélioration et de maintien de la biodiversité sur une parcelle. En ce sens le PNRA tiendra le rôle de relais entre le/les propriétaire(s) et l'acquéreur. Les acquéreurs (CEN, Département, Intercommunalités, etc) pourront aussi bénéficier d'un appui technique.</p>

			<p>Observatoire de la biodiversité : Mis en place en 2015 par le PNRA, il vise à connaître et à suivre sur l'état de santé des prairies et permettre leur suivi dans le temps.</p>
		<p>-Préservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Protection réglementaire</u> des prairies humide, par les documents d'urbanisme : PLUI - <u>Protection foncière des prairies.</u> - <u>Maintient de pratiques agricoles extensives</u> 	<p>Préservation :</p> <p>Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5- III 2 du code de l'urbanisme.</p> <p>Animation MAEc pour les parcelles agricoles gestion extensive avec possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter du chargement ; - retarder le pâturage ; - retarder la fauche ; - supprimer la fertilisation.



Figure 4: Scirpe des bois (photo : Germain Petus; PNRA)



Figure 3 : Cardamine des prés en fleur en prairie humide (photo : germain Petus ; PNRA)

Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité générale de l'eau - Quelques enjeux floristiques dans la commune : Laîche aiguë, Laîche vésiculeuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Colmatage des frayères par des apports excessifs de matières en suspension - Couleur de l'eau et développement d'algues indiquant un apport excessif de Matières Organiques (qualité) - Rejets d'exploitations - Berges érodées et trop abruptes pour le développement des végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pose de clôtures</u> le long des berges ainsi que de pompes à museau, afin de maintenir la ceinture végétalisée de bordure - Gestion de la <u>ripisylve</u> afin de favoriser une partie de passage pour la lumière - <u>Reprofilage des berges</u> afin d'éviter les apports de terre dans le cours d'eau et redynamisation des cours d'eau (risbermes, épis déflecteur, etc). L'objectif est de favoriser un écoulement plus naturel des eaux, souvent perturbés par l'homme. - <u>Bandes enherbées</u> : agrandissement des bandes enherbées au-delà de 5 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil technique sur les modalités à mettre en œuvre et sur la cohérence/validité des projets - Structure relais avec le SMAECEA, la CAMVS, le Fédération de pêche et les APPMA - Accompagnement financier dans les demandes de subventions (Agence de l'Eau, etc)

Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Banalisation du cortège floristique par concurrence avec nos espèces indigènes. Dérèglement des milieux et destruction d'habitats favorables à une faune diversifiée.</p> <p>- Entrave au bon écoulement des eaux</p>	<p>- Présence d'Espèces Exotiques Envahissantes sur la commune : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya</p> <p>- Présence du rat musqué</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas broyer la Renouée du Japon ; - Opérations de <u>lutte</u> pour contenir voire détruire les stations de Renouées du Japon présentes : Fauche (idéalement arrachage) exportée et répétée 6 à 8 fois par an de mai à octobre ; - <u>Plantation d'espèces ligneuses</u> qui créeront de l'ombrage et concurrenceront l'espèce ; - Utilisation de géotextile pour éviter les repousses ; - Communication sur les espèces invasives aux habitants ; - Surveillance de l'évolution de l'espèce. <p><u>Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et information auprès des habitants - Veille - Utilisation d'huiles essentielles de cèdre renouée - Ne pas utiliser de gyrobroyeur 	<p><u>Restauration et Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils techniques auprès des communes - Mise en place de chantiers participatifs avec les communes volontaires - Sensibilisation des habitants et gestionnaires d'espaces <p>Actions complémentaires à l'opportunité</p>

Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
---	-------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Maintien du paysage typique de l'Avesnois</p> <p>- Oiseaux patrimoniaux présents à Hon-Hergies et tributaires du maintien du bocage : Bruant jaune, Rougequeue à front blanc</p> <p>- Intérêt agronomique (protection du bétail, hausse de la production), Economique (valorisation en bois de chauffe) et paysager (cadre de vie des habitants)</p>	<p>- Une évolution des pratiques agricoles avec la conversion de prairies en culture, conversion souvent associée à la réduction du linéaire de haies ou tout au moins à sa conversion en haies basses</p> <p>- Une commune qui a mis en œuvre plusieurs opérations de plantation de haies</p> <p>Un linéaire total de haies plutôt dans la moyenne basse des communes de l'Avesnois (la moyenne est de 95, 19 kilomètres de linéaires pour les communes ayant bénéficiées d'un ICB en 2016, avec des différences importantes entre commune)</p> <p>Avec toutefois une belle représentation des</p>	<p><u>Préservation :</u></p> <p>- Protection réglementaire des haies, des vergers et des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>- Entretien extensif des haies et choix d'un matériel adapté</p> <p><u>Renforcement :</u></p> <p>- Plantation de verger haute tige,</p>	<p><u>Protection :</u></p> <p>Accompagnement technique du Parc pour une préservation concertée du bocage</p> <p><u>Communes :</u> Inscription des haies, des arbres isolés ou encore des prairies et des mares dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 5 III 2°).</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>Possibilité de contractualisation de MAEC pour l'entretien des haies. En ce sens le PNRA se place comme un appui pour la réalisation de la demande à réaliser auprès des services de l'état.</p> <p>Le PNRA est aussi une structure de conseils techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations et des formations sur la taille des fruitiers ou arbres champêtres sont régulièrement proposés</p> <p><u>Renforcement :</u></p> <p>Le PNRA est une structure de conseils techniques. Pour cela des</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
	<p>haies vives et des haies arborées.</p> <p>De vieux arbres têtards à entretenir par rotation (tous les 8-12 ans en fonction des essences) pour éviter qu'ils ne tombent.</p>	<p>d'arbres têtards et renforcement des haies existantes avec les agriculteurs mais aussi les communes. Choix d'essences locales et/ou anciennes</p> <p>- Conversion de haies basses (<2m) en haies hautes.</p>	<p>préconisations peuvent être fournies sur sollicitations. De plus le PNRA est à même de fournir des avis technique sur la pertinence ou la cohérence de projets de plantation.</p> <p>Dans un objectif d'animation du territoire, le Parc organisa d'annuellement l'opération « plantons le décor ». A cela s'ajoute certaines actions ponctuelles : Appel à projet en Faveur de la Nature / Projet GRT gaz/...</p> <p>Des chantiers de plantations avec les écoles peuvent également être organisés afin de concilier</p> <p>Classement en zone « N » des secteurs bocagers à enjeu écologique</p> <p>Dans le cadre des « paiements verts » et du respect des BCAE* de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs doivent conserver la même quantité de haies</p> <p>Valorisation économique par le biais de deux actions mises en place et suivis par la Parc. Les Pressées Avesnoise permettant la valorisation</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<p>du produit des vergers et L'appellation « Valeurs Parc » qui vise à apporter une valeur économique supplémentaire aux vergers.</p> <p>Le PNRA travaille à la valorisation du bocage à travers la filière Bois énergie permettant une valorisation de la ressource en bois issue des haies. Des projets de chaudières à bois peuvent être étudiés avec le PNRA.</p> <p>*Bonnes Conditions Agro Environnementales</p>

Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les bois de Hon-Hergies

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>Quelques enjeux floristiques et faunistiques : Dorine à feuilles alternes, Géranium livide, Pic vert.</p> <p>Zone de refuge pour la faune (chandelles, etc)</p> <p>Potentiel pour de nombreuses espèces de papillons de jour communs : Petit sylvain, Tircis, Paon du jour.</p>  <p>Figure 5 : Geranium livide (photo : Germain Petus; PNRA)</p>	<p>- On retrouve plusieurs plantations de peupliers. Ces derniers sont alors plantés de façon mono-spécifique. Ils contribuent à l'appauvrissement des cortèges faunistiques et floristiques des parcelles plantées.</p> <p>-</p> <p>Présence de quelques beaux boisements de feuillus diversifiés avec des espèces champêtres locales.</p>	<p>- Adapter les <u>périodes d'exploitation</u> forestières pour ne pas abîmer les sols (tassement empêchant la repousse par exemple)</p> <p>-</p> <p><u>Eclaircissement des layons</u> pour l'entomofaune (papillons et odonates)</p> <p>-</p> <p>Privilégier les <u>essences locales</u> et mieux encore la régénération naturelle.</p> <p><u>Ne pas enrésiner</u> les zones traversées par des ruisseaux forestiers</p> <p><u>Eviter l'exploitation forestière à proximité des ruisseaux</u> (peu d'intérêt sylvicole, fragilité des sols et intérêt pour la biodiversité).</p> <p>-</p> <p><u>Ne pas boiser les marais et prairies humides</u>, principalement celles à enjeu écologique</p> <p>-</p> <p><u>Conservation d'arbres morts</u>, d'arbres sénescents et d'arbres à cavité (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons)</p> <p>-</p> <p><u>Développer des zones de lisières</u>,</p>	<p>Le PNRA peut proposer un appui technique pour la prise en compte de la biodiversité lors de la gestion sylvicole.</p> <p>Le Parc est également un relais entre les propriétaires de parcelles et les interlocuteurs référents (ONF, département, etc) autant techniques que financiers.</p>

		transition entre les zones enherbées et les zones boisées d'intérêt écologique mais aussi sylvicole.	
--	--	--	--

Mesure 7 : Biodiversité des bâtiments

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>Présence de deux espèces emblématiques occupant des bâtiments de la commune : l'hirondelle rustique et l'Effraie des clochers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux églises favorables à l'Effraie des clochers - Des corps de ferme accueillant l'Hirondelle rustique 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Diagnostics et propositions</u> d'aménagements (pose de nichoirs, planchettes, etc) - <u>Sensibilisation</u> auprès des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagements des Bâtiments et financement - Accompagnement et suivi de sites d'hibernation - Conseils techniques pour l'aménagement des bâtiments ou améliorer les potentialités d'accueil de la faune des bâtiments, sur sollicitation

Zooms sur les actions cibles

I. Exclure les travaux forestiers à proximité des ruisseaux

Zones 1 et 2 de la cartographie

Les boisements humides sont très sensibles au tassement des sols, leur intérêt économique est très faible contrairement à leur intérêt écologique. Une petite plante des brousses appelée la Dorine à feuilles alternes a été recensée en zone 1. Les boisements humides sont menacés de disparition à l'échelle de l'Europe, ils sont donc inscrits à l'annexe I de la directive « habitats », faune, flore » pour agir en faveur de leur conservation.

II. Restaurer le vieux verger

Zone 3 de la cartographie

La commune d'Hon-Hergies dispose d'un vieux verger à l'abandon où subsistent encore de très vieux pommiers parasités par le gui. Les vieux pommiers se creusent et sont intéressants pour les oiseaux cavernicoles comme la Chouette chevêche par exemple, mais aussi le Moineau friquet, moineau autrefois commun dans les villages et en constante régression, si bien que son observation est devenue plutôt rare. L'opération consisterait en la restauration d'une prairie fauchée par débroussaillage puis une fauche exportatrice annuelle, à la préservation des vieux pommiers même s'ils sont dépérissant voir morts et en la plantation de jeunes pommiers de variétés locales. Dans sa continuité, la prairie de fauche en friche de la zone 5 pourrait être restaurée et gérée selon les mêmes modalités.

III. Prairie de fauche

Dans la zone 4 se situe la prairie avec le plus d'enjeu floristique. L'analyse des associations de plantes (phytosociologie) l'identifie en tant que prairie de fauche des sols moyennement humides (nom scientifique = Colchico autumnalis – Arrhenatherenion elatioris). Cette végétation est considérée comme rare dans le Nord et le Pas-de-Calais et inscrite au même titre que les boisements humides à l'annexe I de la directive « Habitats, faune, flore ».

Lors de notre visite de terrain du 12 décembre, nous avons constaté que l'entretien s'était cantonné à la proximité de la clôture. En l'absence d'entretien, la végétation va évoluer défavorablement vers des ourlets ligneux plus ordinaires.

Les pratiques d'entretien rappelées dans la fiche de présentation jointe aux pages suivantes consistent en une fauche estivale exportatrice.

IV. Réouverture des affleurements calcaires

En raison de sa géologie, la commune de Hon-Hergies a connu une activité d'extraction de granulats, la société Walqueman perpétuant cette activité de valorisation de la pierre bleue. Les affleurements calcaires, rares dans l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais sont propices au développement d'une flore originale composée notamment d'orchidées. Cependant, actuellement sur la commune, les anciennes zones sont complètement boisées si bien que les conditions d'expression de ce potentiel floristique ne sont pas réunies. A titre expérimental, nous proposons de recréer des clairières au sein des zones n°7.

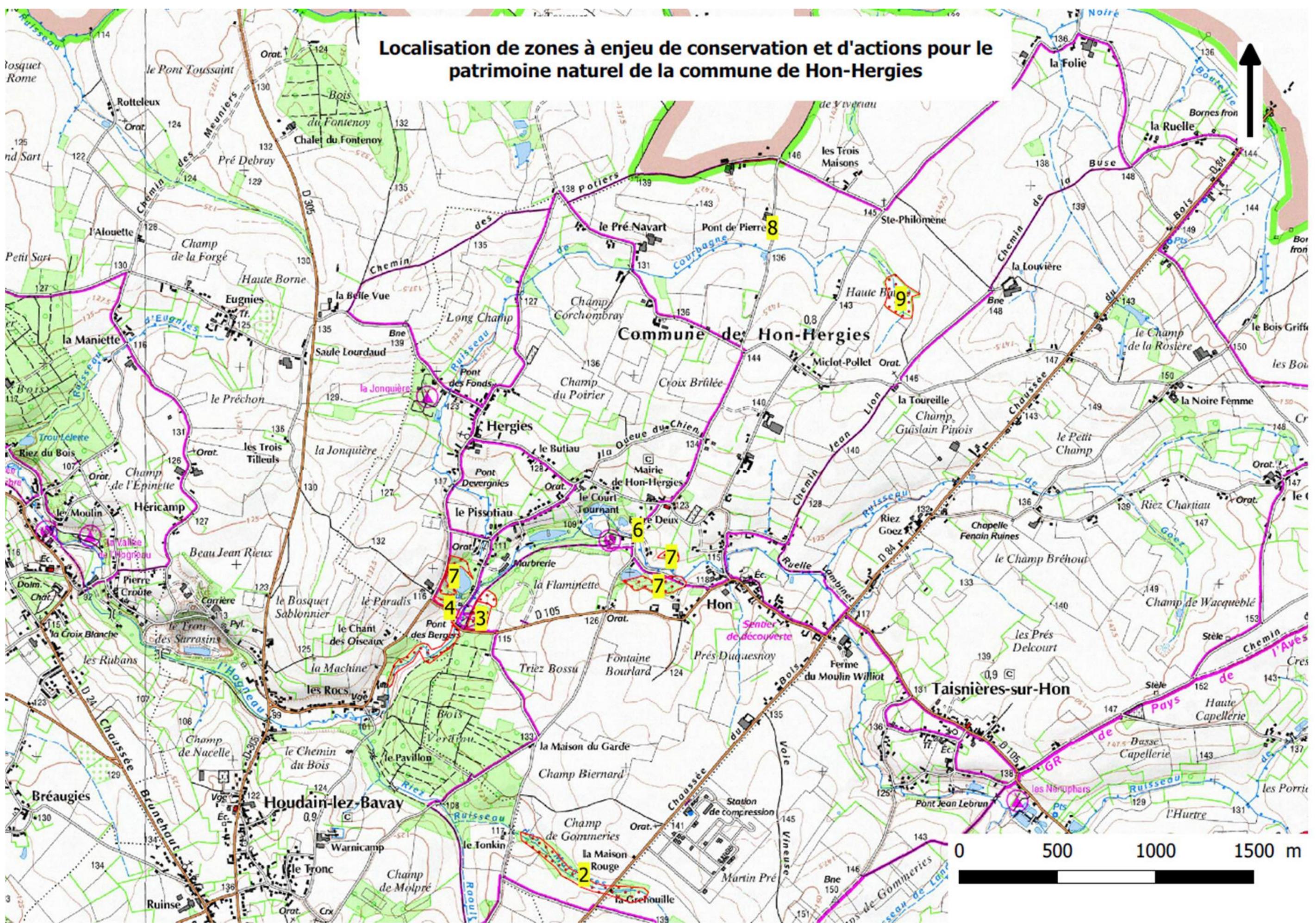
V. Potentialité d'accueil des chauves-souris et de l'Effraie des clochers.

D'anciens bâtiments agricoles ont été repérés au lieu-dit « Pont de Pierre » (zone 8) pour l'accueil des chauves-souris et de l'Effraie des clochers. Situés dans une propriété privée, ces bâtiments n'ont pas été visités. La recherche de ces espèces étant basée sur de la détection sonore, les inventaires ont pu se dérouler depuis la route. Il serait intéressant d'obtenir l'accord du propriétaire pour une visite et de convenir, si le diagnostic en justifie l'intérêt, à un aménagement du lieu pour garantir et en optimiser l'intérêt pour la conservation des espèces cibles.

VI. Préservation de la zone humide à Scirpe des bois

La zone 9 est une zone humide relictuelle ayant échappé au labour. Il s'agit d'une zone à usage cynégétique abritant plusieurs espèces caractéristiques des milieux humides notamment le Scirpe des bois, plante protégée à l'échelle de l'ancienne région Nord – Pas-de-Calais. Le propriétaire peut être informé de l'intérêt écologique de sa propriété et conseillé sur les pratiques d'entretien. Il est important d'être vigilant au devenir de la parcelle, c'est souvent lors d'un changement de propriétaire ou de locataire que la vocation et les pratiques évoluent et peuvent porter atteinte à la biodiversité.

Localisation de zones à enjeu de conservation et d'actions pour le patrimoine naturel de la commune de Hon-Hergies



Carte 10: Carte des zones à enjeu de conservation et d'actions

Annexes

Liste des espèces

Inventaire de la flore sur la commune

Inventaire de la faune sur la commune

Oiseaux

Amphibiens

Libellules (odonates)

Papillons de jour (rhopalocères)

Criquets, sauterelles (orthoptères)

Mammifères

Fiches descriptives

Fiches milieux

Les haies et le bocage

Les étangs et mares prairiales

Les systèmes prairiaux

Les plantes exotiques envahissantes

Fiches habitats

- Prairie de fauche mésohygrophile

- Prairie fauchée à Berce commune et brome mou

Fiches faune

- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

- Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

- Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*)

- Rouge Queue à Front Blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)

Fiches flore

- Dorine à feuilles alternes (*Chrysplenium alternifolium*)

- Géranium livide (*Geranium phaeum*)

- Ophris abeille (*Ophris apifera*)

- Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Listes d'espèces

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2016 par le PNRA au cours des sorties de terrain.

 Espèce à enjeu régional

 Espèce à enjeu national

Inventaire floristique

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

E : Exceptionnel

RR : très Rare

R : Rare

AR : Assez Rare

PC : Peu Commun

AC : Assez Commune

C : Commune

CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

Ex : taxon éteint

Ex ? : taxon présumé éteint

EW : taxon éteint à l'état sauvage

EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage

CR : taxon gravement menacé d'extinction

EN : taxon menacé d'extinction

VU : taxon vulnérable

CD : taxon dépendant des mesures de conservation

NT : taxon quasi menacé

LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991

N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Hon-Hergies

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Achillea millefolium L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Adoxa moschatellina L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Agrimonia eupatoria L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ajuga reptans L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus geniculatus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus pratensis L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anemone sylvestris L.</i>	D	RE	(Oui)	Terrain 2016
<i>Angelica sylvestris L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthoxanthum odoratum L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arctium lappa L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arrhenatherum elatius (L.) Beauv. ex J. et C. Presl</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Artemisia vulgaris L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arum maculatum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Asplenium scolopendrium L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Bromus hordeaceus L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Caltha palustris L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cardamine hirsuta L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cardamine pratensis L.</i>	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Carex acutiformis Ehrh.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex disticha Huds.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex flacca Schreb.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex hirta L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Carex vesicaria</i> L.	AR	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Centaurea jacea</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	AR	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Clematis vitalba</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Crepis biennis</i> L.	PC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Dactylis glomerata</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Daucus carota</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Equisetum arvense</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Equisetum palustre</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	CC	NA	Non	Terrain 2016
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Festuca rubra</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Filipendula ulmaria (L.) Maxim.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium aparine L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium mollugo L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium palustre L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Geranium dissectum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Geranium phaeum L.</i>	RR	NA	Non	Terrain 2016
<i>Geranium robertianum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glechoma hederacea L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Hieracium aurantiacum L.</i>	AR	NA	Non	Terrain 2016
<i>Holcus lanatus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hypericum perforatum L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Iris pseudacorus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann</i>	PC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus articulatus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus bufonius L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus conglomeratus L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus effusus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus inflexus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lamium album L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lamium galeobdolon (L.) L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lathyrus pratensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leontodon autumnalis L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Leontodon hispidus L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leucanthemum vulgare Lam.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ligustrum vulgare L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Listera ovata (L.) R. Brown</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lolium perenne L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lonicera xylosteum L.</i>	AR	DD	?	Terrain 2016
<i>Lotus corniculatus L.</i>	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Lotus pedunculatus Cav.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lychnis flos-cuculi L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lycopus europaeus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lysimachia nummularia L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Mentha aquatica L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Mercurialis perennis L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis arvensis (L.) Hill</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis scorpioides L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Narcissus pseudonarcissus L.</i>	PC?	LC	pp	Terrain 2016
<i>Ophrys apifera Huds.</i>	AC	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Origanum vulgare L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Paris quadrifolia L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Pastinaca sativa L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Persicaria amphibia (L.) S.F. Gray</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Phalaris arundinacea L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Phleum pratense L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Pimpinella major (L.) Huds.</i>	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Plantago lanceolata L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Plantago major L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa annua L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa pratensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa trivialis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Polygonatum multiflorum (L.) All.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Polypodium vulgare L.</i>	R	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Potentilla sterilis (L.) Garcke</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Primula elatior (L.) Hill</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Primula veris L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Prunella vulgaris L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Quercus rubra L.</i>	#	NA	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus acris L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus auricomus L.</i>	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus ficaria L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus repens L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ribes uva-crispa L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rosa canina L. s. str.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rubus fruticosus L.</i>	#	#	#	Terrain 2016
<i>Rumex acetosa L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rumex crispus L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Rumex obtusifolius L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Scirpus sylvaticus L.</i>	AC	LC	Oui	Terrain 2016
<i>Silene dioica (L.) Clairv.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Solanum dulcamara L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté Nord-Pas-de-Calais	Menace Nord-Pas-de-Calais	Intérêt patrimonial	Nature de la donnée
<i>Sonchus arvensis L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Stachys sylvatica L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria graminea L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria holostea L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Symphytum officinale L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Tanacetum vulgare L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Taraxacum alienum Dahlst.</i>	?	DD	?	Terrain 2016
<i>Trifolium dubium Sibth.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium pratense L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium repens L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Tussilago farfara L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Urtica dioica L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Verbascum densiflorum Bertol.</i>	RR	VU	Oui	Terrain 2016
<i>Verbascum thapsus L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica chamaedrys L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica hederifolia L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica persica Poiret</i>	CC	NA	Non	Terrain 2016
<i>Vicia cracca L.</i>	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Vicia sepium L.</i>	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau</i>	C	LC	Non	Terrain 2016

Inventaire faunistique

Catégories de menace :

Liste Rouge (selon UICN) :

RE : Régionalement Éteint
CR : En Danger Critique D'extinction
EN : En Danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi Menacé
LC : Préoccupation Mineure
DD : Données Insuffisantes
NE : Non Évalué
NA : Non Applicable

LRN : Liste Rouge Nationale

LRNn : Liste Rouge National nicheur pour les oiseaux

LRR : Liste Rouge Régionale

LRRn : Liste Rouge Régionale Nicheur pour les oiseaux

EN : En danger
VU : Vulnérable
R : Rare
D : En déclin
L : Localisée
NO : Nidification occasionnelle
NM : Non menacée
NI : Nidification irrégulière

Rareté: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km²

D : disparu ;
E : exceptionnel
RR : très rare
R : rare
AR : assez rare
PC : peu commun
AC : assez commun
C : commun
CC : très commun

DO : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

◆ Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

Protection nationale: Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

III : Article 3
IV : Article 4

Hon-Hergies

INVENTAIRE DES OISEAUX

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Directive oiseaux	Source
Bernache du Canada	AC	R	NAa	DOII	Terrain 2016
Canard carolin	RR				Terrain 2016
Canard colvert	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Martinet noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Goéland argenté	AC	L	LC	DOII	Terrain 2016
Vanneau huppé	C	D	LC	DOII	Terrain 2016
Grand Cormoran	AC	L	LC		Terrain 2016
Héron cendré	C	L	LC		Terrain 2016
Pigeon ramier	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Tourterelle turque	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Martin-pêcheur d'Europe	AC	NM	LC	DOI	Terrain 2016
Coucou gris	AC	NM	LC		Terrain 2016
Buse variable	C	NM	LC		Terrain 2016
Épervier d'Europe	C	NM	LC		Terrain 2016
Faucon crécerelle	C	NM	LC		Terrain 2016
Faisan de Colchide	PC		LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Perdrix grise	AC	D	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Gallinule poule-d'eau	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Accenteur mouchet	AC	NM	LC		Terrain 2016
Alouette des champs	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Bergeronnette printanière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Bergeronnette printanière type	AC				Terrain 2016
Bruant jaune	AC	D	NT		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Directive oiseaux	Source
Choucas des tours	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Corbeau freux	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Corneille noire	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Étourneau sansonnet	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Fauvette à tête noire	C	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette babillarde	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette des jardins	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette grisettes	AC	NM	NT		Terrain 2016
Geai des chênes	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Grive musicienne	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Hirondelle de fenêtre	AC	NM	LC		Terrain 2016
Hirondelle rustique	AC	D	LC		Terrain 2016
Linotte mélodieuse	AC	NM	VU		Terrain 2016
Merle noir	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Mésange bleue	AC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange charbonnière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Moineau domestique	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pie bavarde	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Pinson des arbres	C	NM	LC		Terrain 2016
Pipit des arbres	AR	D	LC		Terrain 2016
Pouillot véloce	C	NM	LC		Terrain 2016
Rougegorge familier	AC	NM	LC		Terrain 2016
Rougequeue à front blanc	AR	D	LC		Terrain 2016
Rougequeue noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Traquet motteux	AC	VU	NT		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Directive oiseaux	Source
Troglodyte mignon	AC	NM	LC		Terrain 2016
Verdier d'Europe	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic épeiche	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic vert	C	D	LC		Terrain 2016
Chevêche d'Athéna	AC	D	LC		Terrain 2016
Chouette hulotte	PC	NM	LC		Terrain 2016
Effraie des clochers	PC	D	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ;UICN., 2003).

Liste rouge des espèces nicheuses menacées dans la Région Nord-Pas-de-Calais (TOMBAL., 1996).

Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection (VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011. La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Triton alpestre	C		LC	Terrain 2016
Triton palmé	C		LC	Terrain 2016
Triton ponctué	C		LC	Terrain 2016

Sources :

BAUWENS D., CLAUS K., 1996. Verspreiding van amfibieën en reptielen in Vlaanderen. De Wielewaal, Turnhout.

COX N.A. & TEMPLE H.J., 2009. European red list of Reptiles. Luxembourg: Office for official publications of the European Communities.

GAVORY L., 2009. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Picardie. In Picardie nature, 2009. Référentiel « situation, menace et conservation » de la faune de Picardie. Doc. DREAL.42pp.

GODIN.J., 2005. Liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais. Les Amphibiens et Reptiles.

GODIN J., 2008. Liste taxonomique actualisée des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 41(1), 2008 : 25-28.

GON., inédit. Indice de rareté des Amphibiens et Reptiles du Nord-Pas de Calais (1993-2012).

JACOB J.-P., DE WAVRIN C., GRAITSON H., KINET E., DENOËL M., PAQUAY M., PARCSY M., REMACLE A., 2007. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves-Raine et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série «Faune-Flore-habitats» n°2, Namur. 384pp.

TEMPLE H.J. & COX N.A., 2009. European red list of Amphibians. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities.

UICN., 1994. IUCN Red list categories. Prepared by the IUCN species survival commission. IUCN, Gland, Switzerland.

UICN., 2001. Catégories et critères de l'UICN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.

UICN., 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.

INVENTAIRE DES ODONATES (LIBELLULES)

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Agrion élégant	CC	LC	LC	Terrain 2016
Agrion porte-coupe	C	LC	LC	Terrain 2016
Anax empereur	C	LC	LC	Terrain 2016
Caloptéryx vierge septentrional	PC	LC	LC	Terrain 2016
Leste vert	C	LC	LC	Terrain 2016
Libellule déprimée	C	LC	LC	Terrain 2016
Orthétrum réticulé	CC	LC	LC	Terrain 2016
Sympétrum sanguin	C	LC	LC	Terrain 2016

Sources :

Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

INVENTAIRE DES RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Amaryllis	C	LC	LC	Terrain 2016
Carte géographique	C	LC	LC	Terrain 2016
Hespérie du dactyle	C	LC	LC	Terrain 2016
Myrtil	CC	LC	LC	Terrain 2016
Paon du jour	CC	LC	LC	Terrain 2016
Petite tortue	C	LC	LC	Terrain 2016
Piéride de la rave	CC	LC	LC	Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Piérède du navet	CC	LC	LC	Terrain 2016
Robert le diable	C	LC	LC	Terrain 2016
Souci	C	NA	LC	Terrain 2016
Sylvaine	C	LC	LC	Terrain 2016
Tircis	CC	LC	LC	Terrain 2016
Tristan	C	LC	LC	Terrain 2016
Vulcain	CC	NA	LC	Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

INVENTAIRE DES ORTHOPTERES (CRIQUETS ET SAUTERELLES)

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Conocéphale bigarré	CC		4	Terrain 2016
Criquet des pâtures	CC		4	Terrain 2016
Decticelle cendrée	C		4	Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Nom vernaculaire	Rareté régional	LRR_n	LRN_n	Source
Murin de Daubenton	C	V	LC	Terrain 2016
Pipistrelle commune	C	I	LC	Terrain 2016
Sérotine commune	AC	I	LC	Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al.(1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

Fiches descriptives

Les haies et le bocage

Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y recense : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types : les haies basses taillées, les haies arbustives et les haies arborées hétérogènes. Deux autres types de formations végétales peuvent aussi être rencontrés aux abords des parcelles agricoles : il s'agit des haies discontinues et des alignements d'arbres.



Illustration 1 : haies basses taillées



Illustration 2 : Haie arborée hétérogène

Les **haies basses taillées** : sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors «trouées» à la suite de la mort de certains individus. Elles peuvent être ponctuées d'arbres de grande taille (plus de 3m).

Les **haies arbustives** : sont des haies de hauteur inférieure à 6m et de largeur supérieure à 1.5m. Elles sont constituées d'essences d'arbres et d'arbustes variées.

Les **haies arborées hétérogènes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses, hautes (présence majoritaire d'arbres de plus de 3m), larges et peu entretenues.

Les **haies discontinues** : une haie est considérée comme **discontinue** si les trouées représentent plus de 20 % de sa longueur.

Finalement **les alignements d'arbres** : un alignement d'arbres se caractérise par la présence exclusive d'arbres **dont les houppiers ne sont pas jointifs avec en moyenne** 10 arbres pour 100m de linéaire et un minimum de 3 arbres pour 20m.

Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grand types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

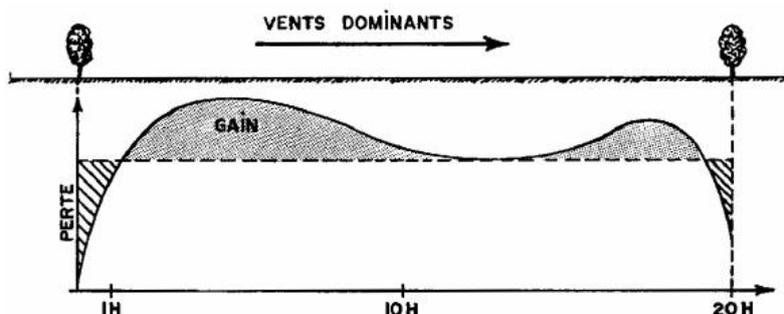


Illustration 2: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie

Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.

Les étangs et mares prairiales

Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuète comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de

végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent :
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

Illustration 1: Mare en cours de comblement



La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est

très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer.

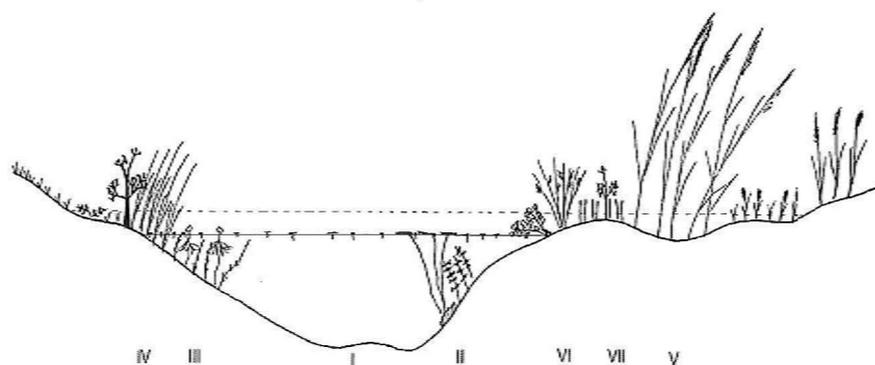
La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure 3: Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: *Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices*. PNRA, CBNBL.

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

Niveau I: Herbier à lentilles d'eau. Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Niveau II : Herbier immergé des eaux calmes moyennement profondes. Il s'agit d'herbiers enraciné d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamot nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

Niveau III : Herbier immergé des eaux calmes peu profondes. Il s'agit d'herbiers enracinés d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique,
Renoncule peltée

Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé
(*Alisma lanceolatum*)

Niveau V: Roselières

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha
angustifolia*)

Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'intensité du pâturage et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, **l'humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

Les prairies mésophiles très peu fertilisées comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

Les prairies mésophiles eutrophes possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et

paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passé de 12,2 millions

d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce)

denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).
- en région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.



Illustration 4: Renouée du Japon, Juie-Anne Jorant, CEN 2012



Tableau 6: Le Solidage, (*Solidago canadensis*), Georg Slickers 2005

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces.



Illustration 5: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

Fiches habitats

Prairies de fauche mésohygrophiles

Physionomie :

Prairie haute dominée par une strate de graminées et piquetée d'espèces mésohygrophiles.
La végétation est globalement bistratifiée malgré un nombre d'espèces présent entre les deux strates.
La strate supérieure accueille les grandes graminées et des espèces de mégaphorbiaies.
La strate inférieure recèle un certain nombre d'espèces prairiales rampantes (*Ranunculus repens*) ou de taille modeste (*Lotus pedunculatus*).

Végétation fermée est assez haute comprise entre 0.80 et 1 mètre.

Flore caractéristique :

Colchicum autumnale* (Colchique d'automne)*, *Silaum silaus* (Silaüs des prés)*, *Festuca pratensis* (Fétuque des prés), *Crepis biennis* (Crépe bisannuelle), *Arrhenatherum elatius* subsp. *elatius* (Fromental élevé), *Alopecurus pratensis* (Vulpin des prés), *Centaurea jacea* (Centaurée jacée (s.l.)), *Holcus lanatus* (Houlque laineuse), *Festuca rubra* subsp. *rubra* (Fétuque rouge), *Lathyrus pratensis* (Gesse des prés), *Trisetum flavescens* (Trisetè jaunâtre), *Filipendula ulmaria* (Filipendule ulmaire), *Achillea ptarmica* (Achillée sternutatoire)

Ecologie :

Présence dans les vallées alluviales fauchées souvent dans les parcelles les plus proches du cours d'eau au niveau du bourrelet de crue ou sur les marges externes des lits majeurs.
Parfois présent dans des zones de suintement, marais asséchés, bermes routières, chemins forestiers.
Les substrats sont souvent des alluvions sablo-limoneuses à limono-argileuses.

Evolution et conservation :

Végétation conditionnée par une exploitation avec fauche peu intensive (quantité d'intrants limités).
Ces unités sont présentes en Avesnois dans le bocage et la Fagne de Trélon.
Une surexploitation avec apport important d'engrais, utilisation d'herbicides et les fauches multiples appauvrit beaucoup ces prairies et les fait évoluer vers une végétation du *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*.
Lorsque le pâturage prend le dessus sur la fauche, ces prairies évoluent vers une communauté végétale du *Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati*.
En termes de conservation il est conseillé de conserver ou d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin-versant

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)
Avec pour recommandations : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

Statuts et codes :

Rareté régional	R ?	Cahier habitat	6510
Tendance	R	Code Corine	38.22
Menace	DD	Surface totale	
Directive habitat	Oui		

Prairies fauchée à Berce commune et Brome mou

Physionomie :

Végétation de prairie de fauche généralement bistratifiée avec en strate dominante de grandes graminées (*Arrhenatherum elatius*, *Bromus hordeaceus*), des patiences (*Rumex obtusifolius*), des Apiacées ou Ombellifères (*Heracleum sphondylium*, *Anthriscus sylvestris*) et en strate basse des espèces prairiales à large amplitude (*Lolium perenne*, *Ranunculus acris*, *R.Repens*, etcí .)

Flore caractéristique :

Brome mou (*Bromus hordeaceus*), **Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*)**, **Berce commune (*Heracleum sphondylium*)**, Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*), Lamier blanc (*Lamium album*), Fléole des prés (*Phleum pratense*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Ecologie :

Prairie fauchée, bien alimentée en eau mais généralement non engorgée.
Se développe sur les sols eutrophes à hypertrophes de natures diverses.
La végétation est conditionnée par l'exploitation prioritairement en fauche, pouvant être suivie d'un pâturage des regains.

Evolution et conservation :

Végétation peut être en voie de raréfaction (comme toutes les prairies de fauche) en région Nord-Pas de Calais.
L'intérêt patrimonial de cette prairie est à relativiser, il s'agit en effet d'une végétation dite de convergence trophique issue de l'eutrophisation de prairies de plus grand intérêt patrimonial
Un pâturage trop intensif déstructure cette prairie. La fauche permet au contraire de maintenir un état de conservation correct. Les amendements qui peuvent être apportés maintiennent également une trophie élevée de la prairie.
Compte tenu du caractère convergent de cette prairie, la gestion mise en place doit avoir pour but la restauration de prairies de plus faible niveau trophique. L'arrêt des amendements azotés associé à plusieurs (3) fauches exportatrices annuelles (dans un premier temps) est préconisé pour basculer, sur le moyen à long terme, vers des prairies plus maigres.

Outils MAEC :

Gestion extensive des prairies avec suppression de fertilisation et retard de fauche au 1^{er} juillet HE03 et HE06
Avec pour recommandations : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

Statuts et codes :

Rareté régional	AR	Cahier habitat	6510-7
Tendance	R ?	Code Corine	38.22
Menace	LC	Surface totale	
Directive habitat	IC		

Gestion optimale :

Végétation typique des prairies de fauche intensivement gérée. Il est illusoire de retrouver une végétation très diversifiée mais une diminution des apports azotés ainsi qu'un retard de fauche (15 juin puis septembre/octobre) ne peuvent qu'être profitables à la diversification de cette végétation.

Fiches faune

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Description

Oiseau diurne de 15,5 à 17 cm. Le mâle a la tête jaune striée de brun, une longue queue, le dos brun strié de noir. La gorge est jaune, unie, et les joues sont ornées d'un croissant brun. La femelle est plus terne. Les deux sexes présentent un croupion roux.



Bruant jaune (Emberiza citrinella), © Gaëtan REY
CEN-2015

Aire de répartition et protections

Le Bruant jaune est répandu de l'Europe occidentale à l'Asie centrale. En Nord-Pas de Calais, où il est en déclin, son statut est « Assez rare ». Il est protégé en France par l'arrêté du 29 octobre 2009 et est inscrit à l'annexe II de la Convention de Berne.

Habitats

Bocages, haies, lisières forestières, prés arborés, zones buissonneuses, paysages agricoles.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Nicheur autochtone, la reproduction du Bruant jaune commence en mars, avec une ponte à la mi-mai.

Il est granivore de l'automne au printemps (une grande partie de sa nourriture d'hiver se trouve dans les marges herbeuses des champs, haies et fossés); insectivore du printemps à la fin de l'été.

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



© Jérôme Sottier

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Athene noctua</i>	LC	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)

Description

Oiseau élancé de taille moyenne (long de 13 à 14,5 cm). Le mâle adulte présente un masque noir, une poitrine rouge-orangée, un bandeau blanc ; la calotte et le dos sont gris cendré. La femelle est brun-gris dessus et blanc chamois dessous.



Rougequeue à front blanc
(*Phoenicurus phoenicurus*),
CC BY-SA 3.0

Oiseau élancé de taille moyenne (long de 13 à 14,5 cm). Le mâle adulte présente un masque noir, une poitrine rouge-orangée, un bandeau blanc ; la calotte et le dos sont gris cendré. La femelle est brun-gris dessus et blanc chamois dessous.

Aire de répartition et protections

Le Rougequeue à front blanc est présent dans toute l'Europe. En Nord-Pas-de-Calais, les bastions de l'espèce sont localisés dans l'Avesnois et le Boulonnais. L'espèce peut être observée plus ponctuellement ailleurs dans la région et notamment dans l'Audomarois et l'Artois. Il est classé LC (« préoccupation mineure ») au niveau mondial et sur la liste rouge nationale. Il est en déclin dans la région où son statut est « Assez rare ».

En France, il est protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009 et inscrit à l'annexe II des Conventions de Berne et de Bonn.

Habitats

Boisements variés. Bocage avec des arbres de haut jet et des arbres têtards. On peut l'observer dans les arbres et buissons au sein des villages.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Hiverné en Afrique sahélienne. Il est présent sous nos latitudes entre avril et octobre. Niche dans les trous d'arbres, de mur. Le Rougequeue à front blanc est principalement insectivore.

Le Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)

Description

Le Martin-pêcheur, remarquable par sa silhouette caractéristique et ses couleurs éclatantes le bleu, pouvant passer au vert selon la luminosité sur le dessus, et le roux orangé sur les parties inférieures. Il est de taille modeste, atteignant 16 cm. Le corps, court et trapu, paraît disproportionné comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en forme de poignard.

Il émet un cri très strident 'tchiii'. Au printemps et en automne, il utilise un autre cri 'chri-ti-tit' plus agressif pour repousser les intrus.

Photo: Photo: G. SMELLINCKX



Protection et rareté

Nom latin	LRRn	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
Alcedo atthis	NM	AC	Oui	I	III	II

Habitats

Eaux calmes, propres et peu profondes, plutôt en des lieux abrités du vent et des vagues.

Son existence reposant sur la capture de poissons en nombre suffisant, le martin-pêcheur doit disposer d'une eau pure et poissonneuse.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

La saison de reproduction de l'espèce débute au mois de mars pour se terminer vers le mois de septembre.

Il se nourrit principalement de poissons et invertébrés aquatiques, généralement attrapés en plongeant dans l'eau.

Flore : Protection et rareté

Protection nationale

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Protection régionale

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1^{er} avril 1991.

Rareté : Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011)

E : exceptionnel ;

RR : très rare ;

R : rare;

AR : assez rare;

PC : peu commun;

AC : assez commun;

C : commun;

CC : très commun.

Menace : Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

CR = taxon en danger critique.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

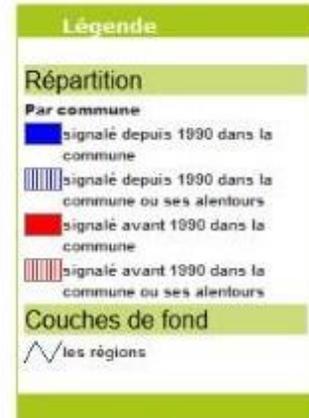
NT = taxon quasi menacé.

LC = taxon de préoccupation mineure.

Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet⁷. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km⁸.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



⁷ <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/acces-aux-donnees-sur-les-milieux>

⁸ DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

Fiches Flore

Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)

Famille des Saxifragaceae

Description

Petite plante vivace d'une quinzaine de centimètre, aussi appelée « Cresson dorée » ou « Cresson des rochers ». Ses feuilles caulinaires sont alternes, réniformes et crénelées. Les supérieures teintées de jaune. Ses fleurs sont jaunâtres, brièvement pédicellées, rapprochées en glomérules formant une cyme corymbiforme. La couleur jaune d'or des feuilles supérieurs et des fleurs a donné son nom de « Dorine » à cette plante.

Photo: G.
PETUS



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Chrysosplenium alternifolium</i>	(Oui)	Oui	non	AR	LC

Menace et conservation

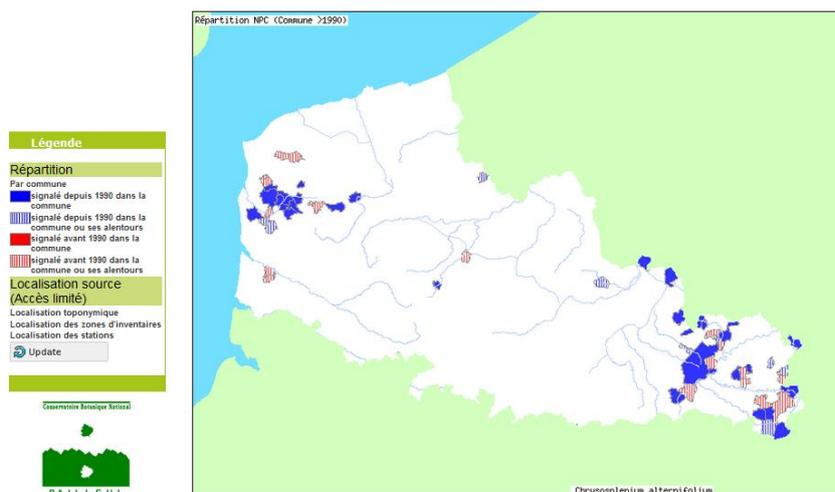
Principalement menacée par les changements hydrologiques des vallées dans lesquelles les végétations qui l'hébergent se développent, le changement de qualité physico chimique des eaux et la déstructuration de son habitat lors de travaux forestiers.

Habitats de présence

Vallons forestiers inondables liés à des petits cours d'eaux vives

Végétations basses des sources, ruisseaux, suintements et plus particulièrement microphorbiaie (transition entre la zone humide et la forêt) à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées.

Répartition géographique de l'espèce



Géranium livide (*Geranium phaeum*)

Famille des Geraniaceae

Photo: G. PETUS



Description

Ce géranium pouvant atteindre 60 cm, est caractérisé par ses fleurs aplaties ainsi que par ses pétales se chevauchant les uns les autres. Les fleurs sont d'un violet sombre, avec le centre plus clair. Ces dernières sont souvent disposées par deux. La fleur peut être visible de mai à septembre.

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Geranium phaeum</i>	Non	Non	Non	RR	NA

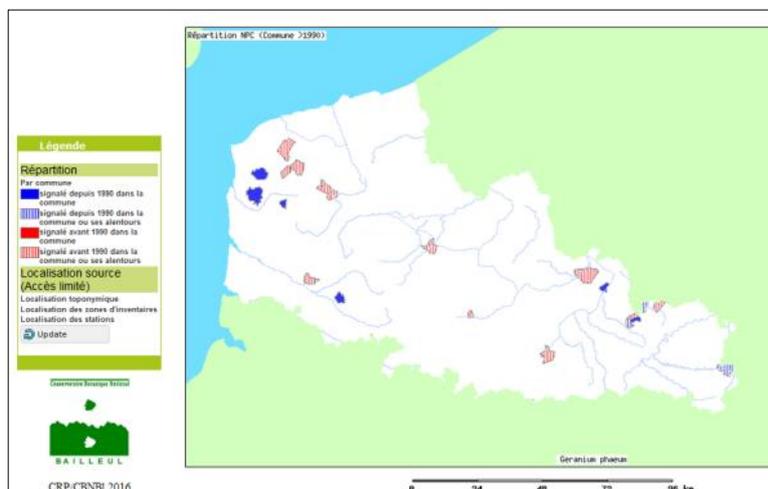
Habitats de présence

Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocines, héliophiles à semi-héliophiles (CB 37.72).

Menace et conservation

Plante menacée par une mauvaise gestion de bord des chemins ou des ourlets forestiers. Ce géranium est très exposé aux traitements mécaniques et chimiques, réduisant considérablement sa surface d'expansion. La préservation passe par un fauchage ou débroussaillage périodique en fin de saison et de préférence en hiver.

Répartition géographique de l'espèce



Ophrys abeille (Ophrys apifera)

Famille des Orchidaceae

Photo: G. PETUS

Description

Belle orchidée très caractéristique. Plante à tige dressée d'une hauteur pouvant atteindre 15 à 50 cm. Inflorescence assez grande, sépales rose vif, pétales internes verdâtres, labelle évoquant l'abdomen d'une abeille d'où son nom (du grec apifera : abeille). Cette plante s'auto-féconde très fréquemment, ce qui semble être à l'origine de l'apparition de nombreuses formes particulières. La fleur peut être visible de juin à juillet.



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Ophrys apifera</i>	Oui	Oui	Non	AC	LC

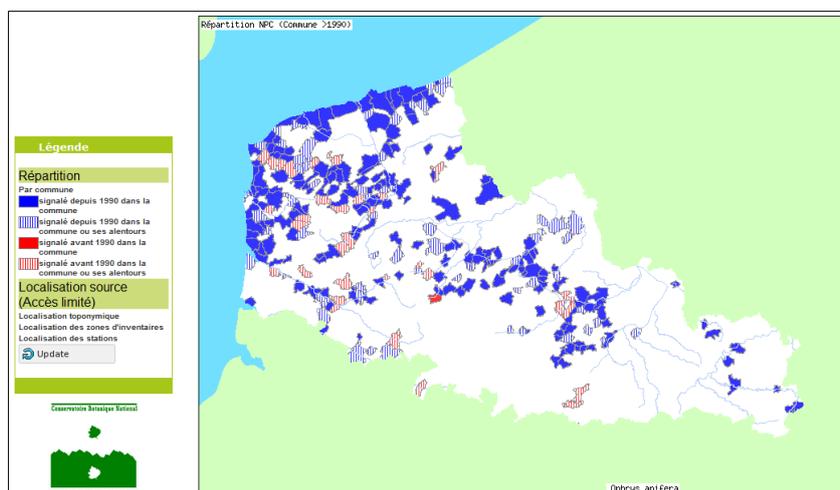
Habitats de présence

Pelouses rases et sèches.

Menace et conservation

L'Ophrys abeille est relativement répandue mais les stations observées en dehors des pelouses calcicoles, qui concernent une bonne partie des observations, sont inconstantes et liées à la nature pionnière de la plante. Au niveau des pelouses, la principale menace réside dans la densification du tapis végétal et l'embroussaillage consécutif à l'abandon du pâturage de nombreux coteaux crayeux. La préservation passe donc par une remise en pâturage extensif est de nature à favoriser son habitat.

Répartition géographique de l'espèce



Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sol hydromorphes humides à engorgés et assez riches.



Photo : Manuel Pirot

Protection et rareté

Espèce qui bénéficie d'une protection au niveau régional.

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	-	Non	AC	LC

Habitats de présence

Bas marais
Prairies de fauches inondables
Mégaphorbiaies

Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, le Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives.

Répartition géographique de l'espèce

